

Nouveau  Brunswick

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Histoire de l'Acadie

42411

TABLE DES MATIÈRES

BLOC 1 : L'Acadie une colonie française (1604-1713)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

- Extrait du journal de Champlain (1604-1605) 5
- Lettre du Père Biard, au R.P. Christophe Balthazar (10 juin 1611)..... 6

BLOC 2 : L'Acadie sous le régime anglais (1713-1763)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

- Serment d'allégeance et les Acadiens (1720) 7
- Edward Winslow, Journal personnel, Acadie, 1755. *Ordre de la déportation* 8
- Pétitions de déportés acadiens (1756, 1700, 1761 et 1763)..... 10
- Massachusetts (1756) 10
- Rivière Saint-Jean (Vers 1760) 10
- Baie des Chaleurs (1761) 11
- Bretagne (1763) 11

BLOC 3 : La reconstruction territoriale et sociale (1763-1850)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

- Jean Mandé Sigogne, *Ils veulent néanmoins tous être catholiques* (1800) 13
- Mgr. Joseph-Octave Plessis, *Voyage en Acadie* (1812)..... 15
- Demandes de concessions de terres (1784, 1803, 1822)..... 18
- Madawaska (1784) 18
- Barachois (Le 2 août 1803)..... 18
- Rustico (Île-du-Prince-Édouard) (1822) 19
- Rameau de Saint-Père, *Voyages au Canada* 20

BLOC 4 : Transformations politiques, économiques et sociales (1850-1914)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

- Le Moniteur acadien, *Notre journal* (1867)..... 21
- Le Moniteur acadien, *Le Bill des Écoles et la population française* (1871)... 24
- Mgr Marcel François Richard, *L'Assomption comme fête nationale* (1881) 25
- Valentin Landry, *Les femmes* (1893)..... 28
- Marichette, *Pour le suffrage des femmes* (1895) 29

BLOC 5 : L'Acadie au 20^e siècle et à l'aube du 21^e siècle (1914-2004)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

- **Le Madawaska, *La conscription* (1917)**..... 30
- **Bureau d'éducation du Nouveau-Brunswick, *Règlement 32* (1928)** 32
- **Livain Chiasson, *Un exemple de saine coopération* (1937)**..... 34
- **Carmen Babineau et al, *La situation de la femme* (1968)**..... 37
- **Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques au Nouveau-Brunswick* (1968)**..... 39
- **Euclide Chiasson et al., *Politique-autonomie* (1972)** 41
- **Robert Pichette, Louis J. Robichaud (1925-2005)**..... 43

BLOC 1 : L'Acadie une colonie française 1604-1713

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Extrait du journal de Champlain, 1604-1605

Durant l'yuer il fe mit vne certaine maladie entre plufieurs de nos gens, appelée mal de la terre, autrement Scurbut, à ce que i'ay ouy dire depuis à des hommes doctes. Il s'engendroit en la bouche de ceux qui l'auoient de gros morceaux de chair fuperflue & baueufe (qui cauoit vne grande putrefaction) laquelle furmontoit tellement, qu'ils ne pouuoient prefque prendre aucune chofe, finon que bien liquide. Les dents ne leur tenoient prefque point, & les pouuoit on arracher avec les doigts fans leur faire douleur. L'on leur coupoit fouuent la fuperfluité de cette chair, qui leur faifoit ietter force fang par la bouche.

Après il leur prenoit vne grande douleur de bras & de iambes, lefquelles leur demeurerent groffes & fort dures, toutes tachetes comme de morfures de puces, & ne peuoient marcher à caufe de la contraction des nerfs : de forte qu'ils demeuroient prefque fans force, & fentoient des douleurs intolerables. Ils auoient auffi douleur de reins, d'estomach & de ventre; vne thoux fort mauuaife, & courte haleine : bref ils eftoient en tel eftat, que la plufpart des malades ne pouuoient fe leuer ny , remuer, & mefme ne les pouuoit on tenir debout, qu'ils ne tombaffent en fyncope : de façon que de 79 que nous eftions, il en mourent 35 & plus de 20 qui en furent bien prés : La plus part de ceux qui refterent fains, fe plaignoient de quelques petites douleurs & courte haleine. Nous ne pufmes trouuer aucun remede pour la curation de ces maladies. L'on en fit ouuerture de plufieurs pour recognoiftre la caufe de leur maladie.

L'on trouua à beaucoup les parties interieures gâtées, comme le poulmon, qui eftoit tellement alteré, qu'il ne s'y pouuoit recognoiftre aucune humeur radicale : la ratte cereufe & enflée : le foye fort legueux & tachetté, n'ayant fa couleur naturelle la vaine caue, afcendante & defcendante remplye de gros fang agulé & noir : le fiel gâté : Toutesfois il fe trouua quantité d'arteres, tant dans le ventre moyen qu'inferieur, d'affez bonne difpofition. L'on donna à quelques vns des coups de rafoüer deffus les cuiffes à l'endroit des taches pourprées qu'ils auoient, d'où il fortoit vn fang caille fort noir. C'eft ce que l'on a peu recognoiftre aux corps infectés de cefte maladie.

Nos chirurgiens ne peurent fi bien faire pour eux mefmes qu'ils n'y foient demeurez comme les autres. Ceux qui y refterent malades furent gueris au printemps; lequel commence en ces pays là en May . Cela nous fit croire que le changement de faifon leur rendit pluftoft la fanté que les remedes qu'on leur auoit ordonnés.

Durant cet yuer nos boiffons gelerent toutes, horfmis le vin d'Efpagne. On donnoit le cidre à la liure. La caufe de cefte parte fut qu'il n'y auoit point de caues au magazin : & que l'air qui entroit par des fentes y eftoit plus afpre que celui de dehors. Nous eftions contraints d'vfer de trefmauuaifes eaux, & boire de la nege fondue, pour n'auoir ny fontaines ny ruiffeaux : car il n'eftoit pas poffible d'aller en la grand terre, à caufe des grandes glaces que le flus & reflux charioit, qui eft de trois braffes de baffe & haute mer. Le trauail du moulin à bras eftoit fort penible : d'autant que la plus part eftans mal couchez, avec l'incommodité du chauffage que nous ne pouuions auoir à caufe des glaces, n'auoient quafi point de force, & auffi qu'on ne mangeoit que chair falée & legumes durant l'yuer, qui engendrent de mauuais fang : ce qui à mon opinion cauoit en partie ces facheufes maladies. Tout cela donna du mefcontentement au fleur de Mons & autres de l'habitation.

Source : Extrait du journal de Champlain: *Les voyages de Champlain*, chap. IV, 1604 dans Laverdière, C.H., Giguère, G.-É. (1973). *Oeuvres de Champlain*. Montréal: Éditions du Jour

Lettre du Père Biard, au R.P. Christophe Balthazar, 10 juin 1611

[...]Or maintenant il est temps qu'arrivés par la grâce de Dieu en santé nous jettions les yeux sur le pays, et y considerions un peu l'estat de la chrestienté que nous y trouvons. Tout son fondement après Dieu en cette petite habitation d'une famille d'environ vingt personnes. Messire Jessé Flesche, vulgairement dict le Patriarche, en a eu la charge et dans un an qu'il a demeuré, a baptisé quelque cent ou tant des Sauvages. Le mal a esté qu'il ne les a pu instruire comme il eust bien désiré, faute de sçavoir la langue, et avoir de quoy les entretenir ; car celui qui leur nourrit l'âme faut quand et quand qu'il se delibere de sustenter leur corps. [...] Estant dernièrement au port Saint-Jean, je fus adverty qu'entre les autres Sauvages, il y en avoit cinq jà chrestiens. Je prends de là occasion de leur donner des images, et planter une croix devant leur cabane, chantant un Salve Regina. Je leur fis faire le signe de la croix ; mais je me trouvois bien esbavy, car autant quasi y entendoient les bon-baptizés, que les chrestiens. Je demadois à un chacun son nom de baptesme ; quelques-uns ne le sçavoient pas, et ceux-là s'appeloient Patriarches ; et la cause est parce que c'est le Patriarche qui leur impose le nom ; car ils concluent ainsy, il faut qu'ils s'appellent Patriarches, quand ils ont oublié leur vray nom. [...] Aussi ne voit-on gueres de changement en eux après le baptesme. La mesme sauvagine et les mesmes mœurs demeurent, ou peu s'an faut, mesmes coutumes, ceremonies, us, façons et vices, au moins à ce qu'on peut sçavoir, sans point observer aucune distinction de temps, jours, offices, exercices, prieres, devoirs, vertus ou remedes spirituels. [...] La nation est sauvage, vagabonde, mal habituée, rere et d'assez peu de gens. Elle est, dis-je, sauvage, courant les bois, sans lettres, sans police, sans bonnes mœurs ; elle est vagabonde, sans aucun arrest, ni des maisons ni de parenté, ni de possessions ni de patrie ; elle est mal habituée, gens extremement paresseux, gourmans, irreligieux, traitres, cruels en vengeance, et adonnés à toute luxure [...] On tient qu'ils sont ainsi diminués depuis que les François ont commencé à y hanter : car, depuis ce temps-là, ils ne font tout l'esté que manger ; d'où vient que, prenant une tout autre habitude, et amassant de humeurs, l'automne et l'hyver ils payent leurs intemperies par pleurésies, esquinances, flux de sang, qui les font mourir. [...] Pour conclusion, nous esperons avec le temps les rendre susceptible de la doctrine de la foy et religion chrestienne et catholique. [...] Du Port-Royal en la Nouvelle-France, ce dixiesme juin mil six cents onze.

Source : *Lettre du Père Biard, au R.P. Christophe Balthazar*, Provincial de France à Paris, 10 juin 1611 Histoire de l'Acadie, Landry et Lang, p. 45. 1

BLOC 2 : L'Acadie sous le régime anglais (1713-1763)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Serment d'allégeance et les Acadiens (1720)

Pour executer vos ordres nous nous somme assemblé, tous les Habitants de cette Riviere pour donner a Votre Excellence une Reponse Positive à la Proclamations que vous avez eû la bontée de nous envoyer, nous Representons donc très heiblement à votre Excellence quil est notoires que nous ne pouvons pas prester serment à sa Majesté Britannique sans courir un Risque tres certain D'estre Esgorgée dans nos maison par les Sauvages les quel nous en menace tous les jour c'est pourquoi Monsieur nous ne pouvont pas faires D'autre serment que ce luy cy, qui est d'estre fidelle au Roy George sans que l'on nous puisse contraindre a prendre les armes contre personne, dont nous vous suplions très humblement de vouloir l'accepter vous prommestant de le garder fidellement Votre Excellence verra bien que ce sont le Sauvage que nous apprehendons doutant que nous somme tous prest d'abandonner tous nous biens pour nous sauver nôtre vie a nous et a nos familles et sy vôtre Excellence ne nous peut pas permettre de rester icy sur ce serment nous vous suplions tres humblement Monsieur de vouloir bien nous accorder un peut plus longtemps pour nous retyrer nous et nos familles nous estant presque impossible de nous retyrer en sy peut de temps le pays même estant denuée de vivres par les Semences que l'ong a faitte De puis peut, c'est pour quois, nous vous prions de vouloir Bien nous accorder la grace de nous lesser enporter les effects que nous avons pour sustanter a notre vie et a celle de nos familles pour nous retirer sur les terre du Roy de France Esperant que Votre Excellence nous permettra d'aller à l'Isle Royal pour demander du secour pour nous retyrer.

Nous estant impossible de nous retyrer de nous même en sy peut de temps, la plus grande partie n'ayant aucune voitures nous esperons que votre Bontée nous permettra a ceux qui aurons des voytures de se Retyrer avec, oû qui leur se rat permis den Louer ou den achepter. C'est la grace que nous esperons...

Source : Le serment d'allégeance et les Acadiens, 1720 (rédigé en français d'époque), Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiée par le Canada français, 1888, t.1, pp. 125-126.

Edward Winslow, Journal personnel, Acadie, 1755. *Ordre de la déportation*

5 sept[embre 1755]. Quatre cent dix-huit des principaux habitants se sont présentés à l'église de la Grand-Prée à trois heures de l'après-midi, conformément à l'ordre qu'ils avaient reçu. J'ai donné ordre d'apporter une table au centre de l'église, et assisté de mes officiers qui faisaient la garde, je leur ai communiqué au moyen d'interprètes les ordres du roi, savoir :

Messieurs, - J'ai reçu de Son Excellence le gouverneur Lawrence, les instructions du roi, que j'ai entre les mains. C'est par ses ordres que vous êtes assemblés pour entendre la résolution finale de Sa Majesté concernant les habitants français de cette sienne province de la Nouvelle-Ecosse où depuis près d'un demi-siècle vous avez été traités avec plus d'indulgence que ses autres sujets dispersés dans ses Etats. Vous savez mieux que tout autre quel usage vous avez fait d'une telle bonté. Le devoir que j'ai à remplir, quoique nécessaire, m'est très désagréable et contraire à ma nature et à mon caractère, car je sais que cela vous affligera puisque vous possédez comme moi la faculté de sentir. Mais il ne m'appartient pas de m'élever contre les ordres que j'ai reçus; je dois m'y conformer. Ainsi, sans autre hésitation, je vais vous faire connaître les instructions et les ordres de Sa Majesté, qui sont que vos terres et vos maisons et votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes, sont confisqués au profit de la couronne, avec tous vos effets, excepté votre argent et vos mobiliers, et que vous-mêmes vous devez être transportés hors de cette province.

Les ordres péremptoires de Sa Majesté sont que tous les habitants français de ces districts soient déportés; et grâce à la bonté de Sa Majesté, je dois vous accorder la liberté d'emporter votre argent, et autant de vos effets que possible, sans encombrer les navires qui doivent vous transporter. Je ferai tout en mon pouvoir pour que ces effets soient laissés en votre possession, que vous ne soyez pas molestés en les emportant, et que chaque famille soit réunie dans le même navire, afin que cette déportation qui, je le comprends, doit vous causer de grands ennuis, vous soit rendue aussi douce que le service de Sa Majesté peut le permettre. J'espère que quelles que soient les parties du monde où le sort va vous jeter, vous serez des sujets fidèles, et un peuple paisible et heureux.

Je dois aussi vous informer que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous soyez retenus sous la garde et la surveillance des troupes que j'ai l'honneur de commander...

10 septembre. - J'ai remarqué ce matin parmi les Français une agitation inaccoutumée qui me cause de l'inquiétude. J'ai réuni mes officiers auxquels j'ai fait part de ce que j'avais remarqué et après avoir examiné la situation, il fut décidé à l'unanimité de séparer les prisonniers. Afin de protéger le service de Sa Majesté et de mettre tout le monde à l'abri du danger, nous convînmes de faire monter cinquante prisonniers sur chacun des cinq vaisseaux arrivés de Boston et de commencer par les jeunes gens. Le capitaine Adams du *Warren* vaisseau de guerre au service de Sa Majesté, fut chargé de prendre les transports sous son commandement et une fois les prisonniers rendus à bord, de donner aux capitaines des vaisseaux les ordres nécessaires pour la protection du service de Sa Majesté. Il fut décidé de confier la garde de chaque vaisseau à six sous-officiers ou soldats. Ensuite le capitaine Adams et les capitaines des vaisseaux reçurent ordre de tout préparer pour l'embarquement des captifs. Je fis venir le père Landry, leur meilleur interprète et celui d'entre eux qui parlait le mieux l'anglais. Je lui dis que nous allions commencer l'embarquement d'une partie des habitants, que nous avions décidé d'en embarquer 250 le jour même et que nous commencerions par les jeunes gens. Je le chargeai d'avertir ses compagnons de cette décision qui l'a beaucoup surpris. Je lui dis qu'il fallait que la chose se fasse, que je

donnerais ordre de mettre tous les prisonniers en lignes de six hommes de front, avec les jeunes gens à gauche, et que la marée ne me permettait pas de leur accorder plus d'une heure pour se préparer. Toute la garnison fut appelée sous les armes et placée derrière le presbytère entre l'église et les deux portes de l'enceinte palissadée. Selon mes ordres tous les habitants français furent rassemblés, les jeunes gens placés à gauche. Ensuite j'ordonnai au capitaine Adams, aidé d'un lieutenant et de 80 sous-officiers et soldats, de faire sortir des rangs, 141 jeunes gens et de les escorter jusqu'aux transports. J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans leurs pères. Je leur répondis que c'était une parole que je ne comprenais pas, car l'ordre du roi était pour moi absolu et devait être exécuté impérieusement; que je n'aimais pas les mesures de rigueur et que le temps n'admettait pas de pourparlers ou de délais. J'ordonnai à toutes les troupes de mettre la baïonnette au canon et de s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droite des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer et je lui ordonnai de marcher. Il obéit et les autres le suivirent, mais lentement. Ils s'avançaient en priant, en chantant et en se lamentant, et sur tout le parcours (un mille et demi) les femmes et les enfants à genoux priaient et faisaient entendre leurs lamentations.

Source : Guy Frégault et Marcel Trudel (sous la direction de), *Histoire du Canada par les textes*. Tome I : 1534-1854, Montréal, Fides, 1963, p. 95-97.

Pétitions de déportés acadiens -1756, 1700, 1761 et 1763

Massachusetts: 1756

À son Excellence le Gouverneur Général de la province de Massachusetts baie de la Nouvelle-Angleterre et au honorable gentilhomme du Conseil.

Nous avons pris la liberté de vous présenter cette requête, comme nous sommes en chagrin par rapport à nos enfants. La perte que nous avons souffert de nos habitations et amené ici, et nos séparations les uns des autres n'est rien à comparé à celle que nous trouvons à présent, que de prendre nos enfants par force devants nos yeux. La nature même ne peut souffrir de cela. Si il était en notre pouvoir d'avoir notre choix. Nous choisirions plutôt de rendre nos corps et nos âmes que d'être séparé d'eux. C'est pourquoi nous vous prions en grâce et vos honneurs que vous ayez la bonté d'apaiser cette cruauté, nous ne refusons aucunement de travailler pour l'entretien de nos enfants, moyainent, que si c'était suffisant pour nos familles. Vous priant en grâce que d'avoir la bonté d'avoir égard à notre requête ainsi font vous obligerai.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

À Chelmsford JEAN LENDRY.

À Oxford CLAUDE BENNOIS.

À Concord CLAUDE LEBLANC

CHARLES DAIGLE

PIER LEBLANC

À Worcester AUGUSTIN LEBLANC

À Andover JAQUE HÉBERT

JOSEPH VINCENT.

À Waltham ANTOINE HÉBERT.

Source: Placide GAUDET, Archives canadiennes, 1905, vol. 2, p. 146-147. (p. 146)

Rivière Saint-Jean - Vers 1760

Nous avons reçus avec respect des ordres que monsieur le commandant du fort Fredrek nous a publié de votre part pour évacuer la rivière Saint-Jean : Et nous les aurions exécutés incontinent si nous n'avions espéré que par compassion de nos misères passées vous voudriez bien nous en épargner de nouvelles: En effet monsieur nous commençons à sortir de l'affreuse calamité ou la guerre nous avaient réduit les apparences d'une abondante moisson nous promettaient des provisions pour l'année suivante. Si vous nous ordonnez absolument de partir avant la récolte: la plupart de nous sans argent, sans provisions, sans voitures, sera obligé de vivre à la façon des sauvages errant de côté et d'autre, au contraire si vous nous permettez de passer l'hiver pour faire sécher nos grains nous serons en état de cultiver de nouvelles terres dans l'endroit ou vous nous ordonnerez de nous retirer : la pénétration de vos esprits vous fait connaître qu'un laboureur qui établit une nouvelle terre sans avoir des provisions pour un an ne peut devenir qu'un pauvre et être inutile au gouvernement dont il dépend. Nous espérons monsieur que vous voudrez bien nous accorder un prêtre de notre religion c'est ce qui nous fera

essuyer avec patience les peines qui sont inséparable d'une pareil transmigration nous attendons vos derniers ordres à ce sujet.

Source: Éloi Degrâce, Georgette DESJARDINS et Rose-Alma MALLET, Histoire d'Acadie par les textes : fascicule A (1604-1760), Recueil de textes réalisé par le ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick, [s.d.], p.24.

Baie des Chaleurs - 1761

Acadiens de la baie des Chaleurs à Murray

Ce 24 août 1761

Monseigneur

Nous avons reçu avec tout le respect possible la lettre qu'il vous a plu nous écrire par le Sr. Calvet en datte du 7^e juillet dernier nous somme très sensibles à vos bontés, nous vous prions de vouloir bien nous les continuer, nous tâcherons par notre zèle d'en mériter la continuation.

Nous serions charmés Monseigneur de pouvoir exécuter vos ordres mais les voitures que nous avons sont hors d'état de pouvoir monter à Québec sans nous risquer nous et nos familles.

N'ayant point reçu aucun ordre de votre Excellence le printemps dernier, c'est ce qui a fait que nous sommes retirés le long de ses côtes dispersés les uns des autres pour pouvoir y faire subsister nos dites familles. Il se trouve, Monseigneur, qu'aujourd'hui par le soin que nous avons pris de faire la pêche que nous sommes mis en état de pouvoir passer l'hiver ici soit tant en poisson sec que vert et Racine : nous supplions votre Excellence de vouloir bien, nous l'accorder par la saison trop avancée pour pouvoir monter à Québec cette automne avec nos dites familles, nous vous prions d'être persuadé de l'affection que nous aurons toujours pour exécuter les ordres qu'il vous plaira nous envoyer, c'est la grâce que nous espérons de votre santé et conservation n'ayant pas d'autres moyens de nous acquitter et de signaler le plus profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être.

Singé Dugas

Marque de Joseph Guilbeau, celle de Pierre Melanson, celle de Charles Dugas pour tous les habitants de la baie des Chaleurs

Source: «Les papiers Amherst», *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 3, no.7, p. 273-275, p. 303.

Bretagne - 1763

Réponse des Acadiens de Morlaix aux États de Bretagne

« Morlaix, 30^{ième} octobre 1763 ».

« Réponse au Mémoire de nos seigneurs les commissaires des États de Bretagne, par les Acadiens les très fidèles et très soumis sujets de Roi de France ».

« Nous rendons de très humbles remerciements à MM. des États, du mémoire qui nous a été communiqué par M. Gouzelain et Monsieur le maire de cette ville, et après en avoir témoigné notre reconnaissance à MM. les commissaires, nous les prions de permettre que nous faisons quelques observations très considérables sur le dit mémoire, et de vouloir bien agréer nos humbles représentations sur le même sujet.

Pour ce qui regarde la solde de 6 sols, nous déclarons qu'il est impossible que nous subsistions et nous établir si elle ne dure au moins six ans, ce qui nous paraît naturel, l'ayant bien

reçu 7 ans en Angleterre des Anglais mêmes, qui voulaient bien nous la continuer si nous eussions voulu devenir leurs sujets.

Pour la construction des maisons, nous pourrions y travailler, mais nous ne savons bâtir qu'en bois, et il faudrait au moins un maître maçon à chaque chef de famille, autrement nous serions exposés à périr sous nos édifices qui pourraient tomber sur nous, et nous demandons si nous aurons la propriété de ces maisons, ainsi que des terres qu'on nous propose, et si elles passeront à nos enfants et héritiers.

Pour le bœuf et le cheval aux prix mentionnés, ils sont incapables d'ouvrir la terre à Belle-Île, et outre cela il faudrait au moins une vache, quelques brebis, etc... Pour achever les maisons sans interruption, il peut arriver des cas où il serait impossible.

Pour ce qui regarde l'expulsion de ceux qui ne pourraient achever d'ensemencer leurs terres ou achever leur maison sous le temps convenus : à moins que le terme ne soit long, ces conditions sont capables de rebuter tout entrepreneur ou bâtisseur, et pour à l'égard d'une seule année de gratification, et le quart de perrée de rente par journal, nous trouvons trop, et trop tôt prendre sur de pauvres peuples qui actuellement n'ont rien que leurs bras et un vrai désir de s'établir.

À l'égard de nous séparer dans les quatre paroisses, d'autant que nous n'occuperions pas plus de terrain, nous demanderions à être placés dans une paroisse et tenants, où nous pourrions avoir les bonnes terres avec les mauvaises. Finalement, touchant le dernier article du dit mémoire de nous transporter à Belle-Île à nos frais, nous osons dire que ce seul article détruit tout le reste, d'autant qu'il n'y a pas un seul de nous capable de le faire.

Nous prenons encore la liberté de représenter que nous préférerions d'autres endroits dans le royaume à Belle-Île pour nous établir, d'autant que Belle-Île est évidemment plus exposé à l'ennemi, et que pour nous être trouvés établis sur des terres en de pareilles situations, nous nous trouvons dans la triste situation où nous sommes.

Et aussi, que d'autant que nous sommes ici par la protection de son Excellence monseigneur le Duc de Nivernois qui nous a promis la protection du Roi, et de tout son ministère, nous ne voudrions prendre de délibération déterminée sans qu'auparavant nous sachions positivement à quoi la cour nous destine.

Sont les sentiments de ceux qui ont l'honneur d'être en toute humilité et d'un respect très profond.

Nos seigneurs.
Vos très humbles
Et très obéissants serviteurs
Les soussignés
Jos-Simon Granger
Jean Hébert
Honoré Daigre
Jean-Baptise Hébert
Simon-PR Daigre
Pierre Richard

Faisant au nom d'une vingtaine de familles

BLOC 3 : La reconstruction territoriale et sociale (1763-1850)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Jean Mandé Sigogne, *Ils veulent néanmoins tous être catholiques*, 1800

Sainte-Marie 26 janvier 1800

Monseigneur,

La première chose que je dois faire est de demander pardon à votre grandeur d'avoir tardé si longtemps à l'instruire de l'état des choses dans la mission dont je suis chargé. Mon plan était de tout régler, au moins dans ce qui dépend de moi, avant d'avoir l'honneur de vous écrire, mais ici les circonstances ne m'ayant pas permis de faire ce que j'aurais désiré, je ne différerai pas plus longtemps.

Il y a environ 200 familles dans les deux endroits, c'est-à-dire 80 au Cap Sable (anglicé Argyle) et à Sainte-Marie (anglicé Clare) environ 120. (À mon arrivée j'ai trouvé le peuple assez bien disposé; fort satisfait d'avoir un prêtre Français, et en général, peu content des Prêtres Irlandais.) Il y a une église et un presbytère dans les deux endroits, mais les églises doivent être incessamment rebâties.

À Argyle, les Français se trouvent mêlés parmi les Anglais et de ces derniers, il n'y en que deux de Catholiques et ceux-là ont épousé des Françaises. [...] Le premier mois de ma résidence je n'ai voulu faire que ce qui était indispensable, désirant connaître les gens avec qui j'allais avoir affaire. La jeunesse m'a paru bien dissipée, et même débordée, s'abandonnant aux danses, aux folies, à des veilleries, à la débauche. J'ai défendu la danse absolument à cause des excès qui s'y commettaient. On m'a obéi en ce point. [...] Ainsi j'ai établi une fabrique d'après les règles prescrites dans le rituel du Diocèse. Ensuite j'ai proposé le règlement que je soumetts au jugement de votre grandeur. Il est conforme aux circonstances où je me suis trouvé avec ces Acadiens et tout va aujourd'hui au Cap Sable d'après ce règlement qui a été admis sans contradiction. [...]

Quant à Sainte-Marie, j'ai suivi le même plan qu'au Cap-Sable, mais jusqu'à présent je n'ai pas encore réussi à mettre quelque règle. [...]

La longueur de l'établissement français ici est d'environ 32 miles, la distance d'une extrémité jusqu'à l'église se trouve de 9 miles seulement, tandis que de l'autre on en compte 22 environ. Cette disproportion, qui est arrivée parce que les jeunes gens se sont établis plus bas le long de la Baie, fait qu'ils se plaignent & voudraient rapprocher l'église d'eux; leur demande m'a paru raisonnable. Les anciens habitants au contraire disent qu'ils ne peuvent pas changer ainsi l'église à leur demande sans de grands frais, qu'il faudra perdre la terre que le gouvernement a accordée pour leur église, et moi tout en approuvant la demande des jeunes gens j'ai défendu les droits de l'église et n'ai pas voulu consentir à perdre la terre et ai absolument refusé de décider la difficulté. [...] Si j'eusse décidé en faveur des Anciens, je voyais les nouveaux établis, qui la plupart ne connaissent point leur religion (il y en a parmi eux de 25, même de 30 ans qui n'avaient jamais été à la confesse avant d'y venir à moi) disposés à tout laisser là et il me semble qu'il faut les ménager et les instruire. Accoutumés qu'ils sont à vivre parmi les Anglais, ils s'imaginent qu'ils peuvent faire comme eux du côté de la religion; quelques-uns, dit-on, ont menacé que, s'ils n'obtenaient pas ce qu'ils demandaient ils iraient parmi les Protestants. J'aurais bien désiré faire venir les partis à quelque point d'accommodement en faisant quelques propositions; faire moins payer à ceux qui sont plus éloignés (car tous, pauvres, riches, proches et éloignés payent également. Ils me donnent 400 piastres en argent et chaque famille y contribue dans la même proportion, ce qui ne me paraît pas trop convenable, mais il y aurait de l'imprudance en ce moment de les en blâmer). Cette proposition n'est pas de leur goût; ils veulent absolument payer

également et avoir l'église au milieu sans avoir égards aux inconvénients, et il leur plaît d'appeler cela la justice. Il règne parmi eux un système d'égalité qui rend la gouvernans [gouverne] de pareils gens difficile; ceux qui sont absolument ignorants ou pauvres payant autant que les autres, se croient autant qu'eux, et ceux qui sont les plus instruits n'en savent guère long et il me semble malaisé de faire entendre raison à quelques-uns sans autorité. Ils veulent néanmoins tous être catholiques, au moins ils le disent. Mais la licence dans laquelle ils ont vécu me paraît un obstacle à l'ordre qu'il faudrait observer. C'est pourquoi j'ai fait le règlement que j'envoie à votre grandeur et quoi qu'il y ait des articles qui sans doute paraîtront inutiles et petits, je les crois néanmoins nécessaires, étant comme des degrés pour monter plus haut. J'ai une espèce d'assurance que je pourrai le faire observer au Cap Sable, car lorsqu'ils ont appris les désagrémens que je viens d'essuyer à Sainte-Marie et que quelques-uns avaient dit qu'il se trouvait des gens qui se repentaient d'avoir signé et qui étaient disposés à traverser l'exécution des articles, les anciens que j'avais désignés se sont réunis d'eux-mêmes, ont assemblé le plus gros des habitans et comme ils savaient que j'étais instruit des propos tenus, ils m'ont envoyé un exprès pour m'assurer de leur bonne volonté et de leur soumission au règlement que je leur avais proposé. Votre grandeur sans doute sera persuadée du plaisir que cela me fait.

Source: Gérald C. BOUDREAU, *Les écrits du Père Sigogne*, Pointe-de-l'Église (N.-É.), Presses de l'Université Sainte-Anne, 1987, p. 17 à 22.

Mgr. Joseph-Octave Plessis, *Voyage en Acadie, 1812*

[Caraquet]

La mission de Caraquet fut de quatre jours pleins. Les fidèles de cet endroit, remarquables par beaucoup de candeur et de piété, s'empressèrent de fréquenter les sacrements, sans égard au mauvais temps qui semblait les devoir retenir à la maison. N'y ayant qu'un prêtre pour entendre leurs confessions, l'évêque voulut partager cet ouvrage avec lui. De 400 communicants, y compris ceux de la grande anse de Pockmouh et des deux Chipâgans, environ 300 se présentèrent, et de ce nombre 118 furent confirmés.

Quelque excellente que soit la chrétienté de Caraquet, il faut avouer qu'elle est inférieure à celle des îles de la Madeleine. Dans celle-ci il n'y a point de mélange. Malheureusement il y en a dans celle-là. Le haut de la paroisse est pur, mais le bas est en moins bonne renommée. Les habitants de cette partie sont plus exposés à sortir et à entretenir des liaisons avec ceux de Paspébiac situés au nord de la baie des Chaleurs et mal notés sur les articles du luxe et des moeurs. Il n'y a pas encore de grands désordres au sud, mais on les craint et on les voit venir.

L'établissement de Caraquet ainsi que tous ceux de la baie des Chaleurs, ne date pas de plus loin que la conquête du Canada par les armes Britanniques. Ses premiers colons ont été des Acadiens et leurs enfants en conservent tout le langage. [...] Caraquet est un endroit assez pauvre, si on le considère par rapport à la culture. Mais il a comme tous ceux de la baie des Chaleurs l'inappréciable avantage de la pêche qui supplée en tout temps à la rareté de la viande, comme la rareté ou la mauvaise qualité du pain est remplacée par les patates qui y croissent en abondance. La morue, le saumon, le hareng, le maquereau, le bar, l'anguille, la truite, la plie, le poisson de St-Pierre, l'étrurgeon, le homard sont fréquents dans toute la baie, quoique tous ne s'y trouvent pas précisément dans les mêmes endroits.

[Richibouctou]

La baie de Richibouctou est grande et plate comme toutes celles de cette contrée. On est étonné de trouver des vaisseaux de quatre et cinq cents tonneaux dans ces havres, et l'on se demande, comment ont-ils pu y entrer ? Cependant à l'époque dont il s'agit, il n'y en avait pas moins de douze dans celui de Richibouctou. [...] Il n'entre point dans le plan de ce journal de faire aucune réflexion sur l'ajustement des personnes du sexe. La simplicité ridicule de celles de Richibouctou sur cet article, ne saurait néanmoins échapper aux yeux les plus indifférents. Leur coiffure n'est réellement qu'une calotte de mousseline transparente très étroite, couvrant le sommet de la tête, doublé d'indienne, attachant sur le menton et laissant dépasser tout autour une chevelure énorme sous le poids de laquelle on voit avec compassion suer de pauvres créatures qui croiraient offenser la modestie chrétienne, si elles en retranchaient un seul cheveu. Les hommes sont moins remarquables par leur ajustement que par leur langage qui est l'Acadien pur dans toute sa rudesse, et pour l'expression et pour l'accent. Sur cet article les habitants de l'Île St-Jean et du Cap Breton les égalent quelquefois, mais jamais ne les surpassent: Un chevaux, un animaux, des bandes de chevaux;... Je descendirent... je vinrent... j'ai venu... il s'a battu... je m'ai blessé... ils étions,... ils manjions... je somes... ils avons fatigué un élang..... j'attendirent un petit..... il m'insitit deux voyages..... hucher quelqu'un..... braquer iun cap, iune pointe.... fripper de la douceur.... recevoir des coups de poigns,... aller dans iun coign.... gronder son infagn.... ayder à quelquiung, [à garder tel quel ?] etc. Ajoutez à cela quelques expressions anglaises passées dans leur langage, par exemple, il y en eurent cinq de tués et onze de woundés. Il en résulte un assez singulier patois que l'on entend à la vérité, mais qui n'est pas sans difficulté au moins dans les premiers jours.

Richibouctou, outre ses habitants blancs, a aussi des sauvages répandus dans les différentes baies et rivières où ils font en été la pêche du gasparau et celle du bar en hiver. Ils ne cultivent pas, et comment pourrait-on l'attendre d'eux lorsque les Acadiens mêmes sont si peu curieux de la culture? Ils n'estiment que deux choses entre toutes celles dont ils pourraient se nourrir, savoir, le poisson et les patates; le bled, quoique rare dans l'endroit, n'y a nulle valeur parce que l'on ne s'y soucie pas du pain, et il est telle famille où on n'en mange pas six fois dans l'année.

Les micmacs de Richibouctou, quoique bons et religieux, ont néanmoins le défaut de tous les sauvages, savoir, une inclination décidée pour l'ivrognerie.

[Madawaska]

Le prélat ne tarda pas à voir par lui-même ce qu'était cette grande rivière. Il lui restait environ sept lieues à faire le lundi pour en sortir, et quoique parti de son campement au soleil levant, il n'atteignit la rivière St-Jean qu'à 2 heures après midi. Il était encore à 6 lieues de l'église de St-Basile sous l'invocation duquel est la paroisse de Madawaska. Il les fit en six heures, au moyen de neuf canots habilement conduits à la perche par les habitants du pays.

Cet établissement est, comme l'on sait, sur la rivière St-Jean, qui a plus de 100 lieues de cours et se décharge dans la baie de Fundy, autrefois la baie Française. À environ 92 lieues de son embouchure, elle reçoit la rivière de Madawaska qui sort du lac Timiskouata. Au confluent de ces deux rivières était autrefois un village de sauvages Maréchites ou Malécites, dont il ne reste plus qu'une ou deux cabanes. Ce village avait tiré de la rivière même son nom de Madawaska, qui s'est étendu depuis aux établissements français le la rivière St-Jean. Le premier prêtre qui fut envoyé à ces sauvages (environ 1786 ou 87) était feu Mr. Adrien Leclerc, alors curé de l'Île Verte. Ils étaient les seuls habitants de cette contrée, car il en est de la rivière St-Jean comme de tout le reste de la Province de New-Brunswick, qui n'a commencé que longtemps après la conquête du Canada par les armes Britanniques à avoir d'autres habitants que les sauvages, si l'on en excepte un petit nombre de familles acadiennes établies à 30 lieues de l'embouchure de cette rivière au lieu nommé Ste-Anne, voisin de celui où l'on a établi, sur la même rivière, la ville de Fredericton, devenue capitale de cette Province, depuis sa séparation d'avec la Nouvelle-Écosse. [Pendant les trois ans que dura la mission de Mr. Leclerc, qui se réduisait à deux ou trois semaines par année, quelques familles, parti Canadiennes, parti Acadiennes allèrent prendre des concessions de terres de la couronne sur les bords de la rivière St-Jean, dans la partie la plus voisine de ce village.] En 1792 elles se trouvèrent au nombre de 24 et adressèrent une requête à l'évêque de Québec, pour obtenir la permission de construire une chapelle qui leur fut accordée. Maintenant on y compte 110 familles répandues des deux côtés de la rivière sur un espace de 8 lieues, mais avec des interruptions. Toute cette région a retenu le nom de Madawaska. Cependant les sauvages se sont retirés d'abord à la rivière Tobic, entre Madawaska et Fredericton, puis à l'entrée de celle de Medotec où le curé de St-Basile va les visiter une fois l'an, de sorte que sa desserte s'étend depuis l'embouchure jusqu'auprès de la source de la rivière St-Jean.

Suivant la ligne de séparation fixée entre les possessions Américaines et Britanniques par le traité de 1783, toute cette contrée devrait appartenir aux États-Unis. Le gouvernement anglais n'en disconvient pas, mais se croit autorisé à la garder par manière de représailles pour d'autres portions que les États-Unis lui retiennent, et s'abstient, néanmoins, depuis plusieurs années, d'y concéder des terres.

On conçoit que dans un moment de guerre, il est difficile de compter beaucoup sur les dispositions du peuple qui habite une telle contrée, dont le sort ne peut être fixé qu'à la paix prochaine. Aussi plusieurs de ces habitants ont-ils dernièrement refusé de remplir le devoir de miliciens Britanniques. Dans deux mois, disent-ils, on décidera peut-être que nous appartenons aux Américains : quelle nécessité de nous exercer pour les aller combattre?

Les habitants de Madawaska étant un composé des rebuts de l'Acadie et du Canada, forment une peuplade mal unie, indocile, peu disposée à prendre les bonnes impressions qu'un

pasteur s'efforce de leur donner. Cette rude paroisse a déjà lassé la patience de plusieurs bons prêtres. On l'en a quelquefois privée, mais elle est devenue trop nombreuse pour qu'on emploie désormais la même punition. Des vices grossiers y feront place, aussi bien qu'ailleurs, à de belles vertus chrétiennes, lorsque la prédication, l'éducation auront dissipé les nuages de l'ignorance qui y domine encore. Ces précieuses semences ne peuvent manquer de porter tôt au tard des fruits de salut.

[...]

La portion de la rivière St-Jean qui restait à parcourir pour arriver à celle de Madawaska, était d'environ une lieue et demie. C'est bien la partie la plus avancée et la plus florissante de la rivière. Les terres y sont belles et fertiles. Le foin, le grain, les patates y viennent en abondance. Mais deux choses nuisent extrêmement à l'établissement de cette rivière; la première, c'est qu'elle est la plus dépourvue de poisson qu'il y ait peut-être au monde, de sorte que les nouveaux colons dès leur arrivée, sont obligés de payer tous leurs vivres ou de les apporter avec eux. Il y a à la vérité une pêche de saumons au pied de la chute nommée le grand sault, mais ce grand sault est à onze lieues au dessous de l'église de St-Basile, et combien de gens n'ont pas les voitures d'eau nécessaires pour faire ce trajet? Quant à voyager par terre, nul ne l'entreprend, n'y ayant aucun chemin de tracé.

Le second obstacle qui retarde l'établissement de cette colonie, est le défaut de communication. Les habitants ont plus de 30 lieues à aller au fleuve St-Laurent et 60 à aller à Fredericton. Voilà néanmoins leurs seuls débouchés. Comment tirer parti de leurs denrées? Les frais des voyages n'en absorbent-ils pas presque tout le profit?

Source: Joseph-Octave Plessis, «Le journal des visites pastorales de Mgr. Joseph-Octave Plessis», *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 11, no. 1-2-3 (mars-septembre 1980), p. 29 à 31, 72 à 74 et 124 à 126.

Demandes de concessions de terres, 1784, 1803, 1822 –

Madawaska -1784

Monseigneur,

Suppliant humblement les soussignés, disant que l'incertitude avec laquelle ils ont vécu dans l'Acadie, sans assurance de devenir propriétaires des terrains qu'ils ont défrichés sur la rivière Saint-Jean, les a toujours contenus dans une perplexité insurmontable. Les nouvelles colonies que sa majesté établit sur la dite rivière leur paraissent encore un obstacle d'autant plus grand qu'ils ont perdu l'espoir de vivre tranquillement en Acadie. Ce considérant, Monseigneur, ils ont recours à vos bontés, osant se flatter que vous daignerez leur servir de père et de protecteur. C'est pourquoi ils implorent les secours et assistance de votre Excellence, que vous daignerez leur accorder un établissement à Madawaska, où ils se proposent de se rendre aussitôt que votre Excellence daignera accorder leur humble supplication. Vous priant de considérer en même temps, leur nécessité et triste situation, la distance des lieux, les difficultés de s'y rendre avec le peu qu'ils ont, la nouveauté du terrain, l'impossibilité de retirer du profit les premières années des travaux pénibles qu'il faut faire pour découvrir un terrain neuf, ils espèrent que vous daignerez avec la bonté qui vous est ordinaire, leur accorder pour une couple d'années de provisions pour se maintenir, eux et leurs familles qui sont considérables...

Vous suppliant...

La lettre porte au recto : Mémoire des Acadiens de la rivière Saint-Jean. Jean-Baptiste Cyre et ses neuf fils n'ont su signer. Ont également signé ce placet Alexandre Ayotte, Zacharie Ayotte, Joseph Daigle, père, Joseph Daigle, fils, Olivier Thibodeau, Louis Sansfaçon.

Source : Thomas ALBERT, *Histoire du Madawaska*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1920, p. 81-82.

Barachois - Le 2 août 1803

Monseigneur,

Les très humbles suppliants Anselme Gueguen et Hypolite Gueguen, petit fils du soussigné très soumis serviteur de votre Excellence, la prient très humblement si elle veut bien avoir pour agréable de leur accorder chacun un lot de terre dans la situation suivante; un lot qui paraît vacant par la Grant entre Julien Déroche et Joseph Gueguen Senior, qui sont marqués nombre 4 et nombre 5. L'autre lot entre Hypolite Bourg et Charlemagne Dépré, marqués nombre 13 et nombre 14, lequel lot paraît aussi par la Grant vacant. J'ai aussi très humblement priés les Mrs. Odell et Sprowle de vouloir bien être les protecteurs de mes enfants auprès de votre excellence.

Joseph Poirier Senior et Martin Haché ont tous les deux présentés leurs demandes pour une même langue de terre qui se trouve à une petite distance du côté du nord de la rivière Gédiak, par l'arpentage de Mr. Watson entre Pascal Poirier et Placide Poirier. Ce terrain n'a qu'un demi lot de front à la côte, mais est beaucoup plus large dans la profondeur. Les lignes des lots qui bordent ce terrain, l'une du lot à Pascal Poirier au N.W.; cette langue de terre est peut être assez spacieuse pour contenter les deux compétiteurs. Si votre excellence juge convenable de l'accorder à leurs très humbles demandes, Joseph Poirier est le premier qui a fait la demande de ce terrain espérant l'obtenir en considération d'un moulin qu'il a bâti; ainsi que lui avait fait espérer les Mrs. Millidge et Watson, a renfermer de clôture le petit pré qui se trouve dans le front de ce terrain. Joseph Poirier ne l'ayant point obtenu à cette considération de son moulin, et ayant encore un fils qui se nomme Jean-Chrysostome qui n'a point de lot, prie très humblement votre

excellence si elle veut bien avoir pour agréable d'accorder à son fils ce petit pré qu'il aurait besoin, et telle portion qu'il plairait à votre excellence de cette langue de terre joignant ce qu'on lui accorderait à Placide Poirier.

Lorsque j'ai écrit aux Mrs. Odell et Sprowle concernant cette langue de terre, Martin Haché ne l'avait demandé que comme un dédommagement, disant avoir moins de foin que Joseph Poirier. La vérité est que ces deux personnes sont tous les deux propriétaires d'une même portion de l'île, et les autres propriétaires de l'île me disent que toutes les parts de chaque différent propriétaire fournissent à peu de chose près une égale quantité de foin.

Joseph Gautrot l'ancien, homme marié et Fabien Boudrot jeune homme, suppliant aussi très humblement votre excellence, pour la demande de chacun un lot de terre à côté de l'est de l'arpentage qu'a fait Mr. Watson pour les habitants qui sont aux Barachois de Gédaiik, joignant aux dits lots déjà arpentés. En reconnaissance de vos bontés les suppliants ainsi que le soussigné prieront instamment le seigneur pour la prospérité et conservation de la personne de votre excellence en ce monde et son bien être dans le céleste et bienheureux, avec ce désir je suis très respectueusement...

Joseph Gueguen

Noms des suppliants pour le Barachois de l'ouest	Nom des autres suppliants pour le Barachois de l'est
--	--

Jean Babinot	Cyprien Gautrot
--------------	-----------------

Charles Gautrot	Joseph Gautrot
-----------------	----------------

Pierre Boudrot	Mathurin Boudrot
----------------	------------------

Joseph Boudrot Senior	Hylaire Boudrot
-----------------------	-----------------

Joseph Boudrot Junior	David Boudrot
-----------------------	---------------

Thomas Haché

Jean Gaudet

Source: Régis Sigefroy BRUN, *Pionnier de la nouvelle Acadie : Joseph Gueguen, 1741-1825*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1984, p. 148.

Rustico (Île-du-Prince-Édouard) -1822

Rustico, mon chef lieu est sur le point d'être abandonné des Acadiens. Je ne doute pas [...] que dans peu de temps les habitants seront obligés de laisser l'endroit. La rente qu'ils ne peuvent pas maintenant payer au lieu de diminuer ne fait qu'augmenter. Ils seront dès ce printemps en bonne partie obligés d'aller au Labrador [Lac Bras d'Or] du Cap Breton où Mr. Gaulin leur a assuré qu'ils trouveraient du terrain du roi. Ceux qui resteront se trouvant environnés, et mêlés avec des peuples de différentes nations, suivront le parti du premier.

Source: Georges ARSENAULT, *Les Acadiens de l'Île*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1987, p. 57.

Rameau de Saint-Père, *Voyages au Canada*

BLOC 4 : Transformations politiques, économiques et sociales (1850-1914)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Le Moniteur acadien, *Notre journal*, 1867

Le voilà enfin ce *Moniteur Acadien* que nous attendions avec une si grande impatience. Nous vous le présentons, Messieurs, tel qu'il est ayant ses mérites et ses démérites. Du moins nous pouvons dire que nous avons fait nos faibles efforts pour que le peuple ne fut désappointé, tant qu'à la date de son apparition qu'à la forme du journal. Nous avons dit qu'il paraîtrait au commencement de juillet et vous voyez si nous avons tenu parole. Il faut cependant vous dire que ce n'est pas sans des difficultés sans nombre que nous sommes parvenus à faire sortir notre premier numéro aujourd'hui car nous avons eu à lutter contre beaucoup d'adversaires, et particulièrement contre les préjugés, jalousies, ignorance et stupidité de quelques personnes de qui certainement le peuple acadien aurait droit d'attendre quelque chose de mieux. Mais enfin chacun est maître de soi, et de faire ce que bon lui semble. Pour notre part, nous avons trouvé à propos et même plus, nous avons vu une nécessité de former un journal français acadien et nous l'avons fait. Nous avons volontairement sacrifiés les menus moyens que la Providence avait mis à notre disposition pour nous procurer le matériel nécessaire et nous sommes prêts à sacrifier nos journées et nos veillées aux soins importants que la publication d'un journal exige; Trop heureux si nous pouvons venir en aide à notre pauvre peuple acadien en lui fournissant une feuille qu'il lui apprendra ce qu'il est, ce qu'il a été et ce qu'il est appelé à devenir. Encore plus si ce brave et généreux reste d'une nation persécutée sait apprécier cette entreprise et mettre à profit les enseignements qu'ils y trouveront.

Je n'ai pas envie de parler ici de la nécessité d'un journal acadien. Elle est évidente. Personne, pas même nos ennemis n'osent dire autrement. En effet, lorsque l'on jette un coup d'œil sur les grandes et belles paroisses acadiennes du Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Écosse, du Cap Breton, de l'Île St-Jean, on est immédiatement porté à se demander quel moyen ont-elles de se connaître les unes et les autres, comme il convient aux membres d'une même famille?

Qu'y a-t-il de plus puissant et de plus capable de réunir ses membres éparés par le moyen de la pensée qu'un journal au milieu d'eux? Où est l'homme intelligent qui ne secondera notre entreprise? Il reste encore à trouver.

Nous commençons donc aujourd'hui cette publication comptant sur l'appui de tout homme généreux qui connaît ou désire connaître et sympathise avec la cause que nous entreprenons.

Le *Moniteur* est créé dans le seul but de venir en aide à la population acadienne de ce pays en les instruisant sur les affaires du jour, sur leur histoire passée, et en essayant à les guider dans la voie obscure du futur, tout en les engageant à conserver comme par le passé, leur belle nationalité française, leur religion chérie et leurs pieuses et honnêtes coutumes.

Nous nous ferons un devoir d'encourager parmi notre peuple ces manières naïves et simples, cet esprit de justice et d'équité, ce digne respect et confiance envers ses supérieurs, qui sont caractéristiques chez nous. Nous les engagerons par notre exemple et nos avis, à conserver le

digne respect qu'ils ont toujours eu pour leur clergé, à qui ils sont redevables de tout ce qu'ils possèdent.

Nos colonnes, tout en étant ouvertes aux correspondants en général, n'admettront aucune communication qui pourrait blesser qui que ce soit. Nous nous efforcerons toujours à préserver cette union de peuples si nécessaire dans un pays où toutes les nations s'y rencontrent. En un mot notre journal ne sèmera pas de discorde.

Cependant, il pourra arriver assez souvent que nous soyons obligé de parler hautement, soit contre des abus, soit contre des impositions; alors nous le ferons sans crainte. Nous parlerons comme il conviendra.

Lorsque notre race française-acadienne ou notre religion sera méprisée, nous la défendrons. Nous veillerons à ce qu'on nous fasse justice.

Quant à la correspondance, nous avons pris les moyens nécessaires pour nous procurer de bons correspondants dans toutes les localités françaises, telles que Memramcook, Madawaska, Caraquette, St-Louis, Rustico, St-Jacques, Tignish, Arichat, Acadieville, Baie Ste-Marie, etc., etc., de plus nous avons lieu d'espérer que nous pourrons vous présenter une lettre correspondance de France à peu près tous les mois par un véritable *Ami des Acadiens*.

L'agriculture étant la base de la prospérité d'un pays, nous lui consacrerons toutes les semaines plus ou moins d'espace; nous contentant d'enseignements pratiques propres à notre pays.

Notre journal étant tout à fait indépendant, nous tiendrons nos lecteurs au courant de toutes les nouvelles politiques, des différentes provinces de la nouvelle Dominion et nous dirons simplement notre opinion des divers actes du gouvernement. Nous nous réservons le droit de critiquer ce qui sera arbitraire et d'approuver ce qui sera pour le bien public, de quelque partie qu'il puisse émaner.

La partie commerciale du *Moniteur* contiendra toujours les prix des principaux marchés; elle sera revue et corrigée toutes les semaines d'après les derniers journaux.

Les dernières dépêches télégraphiques seront toujours trouvées dans nos colonnes, jusqu'à l'heure de publication.

Encore une fois nous n'avons rien épargné et n'épargnerons rien pour que notre journal soit vraiment intéressant, tant sous le rapport des correspondances que sur celui des nouvelles diverses.

Notre idée primitive était de publier notre journal à Chatham, Miramichi, croyant que cette place était une des plus centrales pour les populations françaises, mais après avoir reçu un grand nombre de renseignements et suivant l'avis unanime des personnes qui occupent le premier rang parmi nous, nous nous sommes décidé à établir notre imprimerie à Shédiac.

Les principales raisons qui nous ont fait choisir Shédiac de préférence à toute autre place, sont les suivantes : premièrement, c'est une place française; deuxièmement, ce n'est qu'à quelques pas du collège de Memramcook, notre premier collège Acadien; troisièmement, tous les alentours à la distance de 20 à 30 milles, sont habités par des français; quatrièmement, la facilité des communications tant par chemins de fer que par vapeurs, etc.; cinquièmement, la facilité avec laquelle on peut se procurer les dernières nouvelles.

Nous avons ouvert notre atelier vis-à-vis la *Weldon House* tout près de la station du chemin de fer. Nous invitons toutes les personnes qui auront occasion de venir à Shediac de nous faire au moins une petite visite.

Source : Israël D. Landry, « Notre journal », *Le Moniteur acadien*, vol. 1, no 1 (4 juillet 1867), p. 2.

Le Moniteur acadien, *Le Bill des Écoles et la population française*, 1871-

Le projet de loi soumis au parlement de cette province est loin de rendre justice à toutes les classes de la population dont se compose le Nouveau-Brunswick, et lèsera, s'il est adopté tel qu'il est, bien des droits incontestables et des privilèges chers. La minorité catholique y est oubliée et ses droits méconnus. L'esprit de libéralité qui présida à la rédaction de la loi des écoles du Bas-Canada, où la majorité catholique a donné aux protestants précisément ce que nous demandons ici n'a pas évidemment pénétré dans le laboratoire d'où est sortie la mesure que M. King entend faire passer dans nos statuts provinciaux.

L'auteur n'y va pas de main morte; son bill fait contribuer la population catholique aux frais d'un enseignement que sa foi lui défend de recevoir, au soutien d'écoles que ses principes et ses doctrines religieuses lui interdisent de fréquenter. Voilà, certes, une clause qui ne dit pas en faveur de la tolérance de son auteur.

Si le gouvernement veut réellement l'avancement de l'éducation chez *toutes* classes, qu'il fournisse à chacune les moyens de parvenir au but, et c'est ce que sa mesure ne fait pas. Nous, Acadiens-Français, nous ne paraissions pas exister au yeux de nos gouvernants, qui ne nous trouvent que lorsqu'il s'agit de nous taxer. Nous ne figurons que sur la liste des contribuables; au jour de la rémunération, on ne nous appelle pas. [...]

Nous avons tous les droits du monde à cet acte de justice de la part du gouvernement, et c'est à nos députés de les faire valoir devant la Législature. Nul doute qu'ils seront écoutés de leurs collègues et obtiendront justice. MM. Landry, Mepre, Hanington et McQueen, de Westmorland, Caie et Girouard, de Kent, Blanchard et Napier, de Gloucester, Tibbitts et Thériault, de Victoria, Adams, Kelly, Gough et Gillespie, de Northumberland, les Acadiens de vos comtés, que vous représentez, ont les yeux fixés sur vous et épient de près vos mouvements dans la question des écoles, leurs intérêts sont entre vos mains, prenez-en soin et sauvez-les! Les défenseurs et avocats des minorités et de leurs droits, comme M. Crawford, vous aideront.

Source: « Le Bill des Écoles et la population française », *Le Moniteur Acadien*, Le vendredi 21 avril 1871, p. 2.

Mgr Marcel François Richard, *L'Assomption comme fête nationale, 1881*

Comme Acadien, je ne saurais garder le silence dans cette importante occasion, vu qu'il s'agit d'une question vitale pour la patrie; je ne voudrais pas que l'histoire qui racontera les événements du 20 et 21 juillet 1881, époque si importante de notre existence comme peuple, ait à signaler le refus d'un enfant de l'Acadie de s'enrôler sous le drapeau national et de le défendre contre toute invasion.

Je regrette amèrement d'avoir à lutter contre quelques-uns de mes compatriotes au nombre desquels se trouvent de mes meilleurs amis personnels; et contre nos frères canadiens que je respecte beaucoup et que j'admire à cause de leur attachement à leur nationalité. Mais il ne s'agit pas ici de faire de la politique ou de servir des intérêts particuliers; nous sommes convoqués ici par les organisateurs de cette convention acadienne pour « affirmer notre existence comme peuple » et prendre les moyens de conserver notre nationalité.

Veillez croire, M. le président, que la politique que je me propose de suivre dans cette discussion est tout à la fois, libérale et conservatrice. Je suivrai une politique libérale en reconnaissant les droits des nationalités qui composent notre société; et conservatrice en défendant et en faisant respecter nos droits comme peuple distinct, ayant une histoire à part et une destinée à remplir. On vous a déjà démontré avec: beaucoup de clarté et d'éloquence l'importance d'une fête nationale pour les Acadiens. En effet, il me semble qu'un peuple qui, pendant plus d'un siècle d'épreuves et de persécutions, a su conserver sa religion, sa langue, ses coutumes et son autonomie, doit avoir acquis assez d'importance pour mériter qu'il adopte les moyens d'affirmer son existence d'une manière solennelle; et cela ne saurait se faire plus efficacement que par la célébration d'une fête nationale qui lui soit propre. Tous les peuples ont senti le besoin de se choisir une fête nationale. Ainsi, par exemple, les Anglais ont la Saint-George, les Irlandais la Saint-Patrice, les Canadiens la Saint-Jean-Baptiste; les Sauvages même ont une fête nationale, la Sainte-Anne. Ainsi, M. le président, vous voyez que tous les peuples ont leur patron particulier qui les distingue les uns des autres; et par ce moyen on a conservé son identité nationale... Le peuple acadien serait-il le seul à méconnaître son existence nationale, et consentira-t-il à s'effacer pour jamais de la liste des peuples ? Quoi ! le peuple acadien, dont l'histoire nous fait un récit si touchant de son courage et de son énergie, ne profiterait pas de cette circonstance solennelle pour protester contre une tendance qui menace de nous engloutir et de nous faire disparaître, comme peuple, de la scène publique ? L'Acadie n'aura-t-elle plus d'enfants qui aimeront à se rappeler ses gloires, ses infortunes et ses triomphes ? Le nom Acadien, qui déjà a résonné sous les voûtes du Vatican et dans le palais de Notre Gracieuse Souveraine aussi bien que dans la capitale de notre mère patrie la France, ce nom si cher et si doux au coeur d'un véritable patriote est donc destiné à périr !

Non, il n'en sera pas ainsi, le jour est arrivé où le mérite doit être reconnu et justice accordée. Aujourd'hui les peuples ont les yeux fixés sur nous et se préparent à nous juger suivant nos démarches. La patrie réclame à sa défense tous ses enfants. Elle les a réunis en convention pour défendre et prendre ses intérêts et elle attend d'eux un dévouement énergique et persévérant. Puisse-t-elle ne pas être trompée dans son attente, et dans son état présent de défaillance, puisse-t-elle recevoir le soutien qu'elle a droit d'espérer de ses enfants. Nos pères, confesseurs de la foi et martyrs de la cause du Christ, qui dorment dans nos cimetières, seraient-ils déshonorés par des descendants dénaturés ?

Il s'agit, messieurs, du choix et de l'adoption d'un patron national. Or je proteste au nom de la Patrie, contre l'amendement à la résolution première qui propose que la Saint Jean-Baptiste soit choisie comme fête patronale des Acadiens et j'épouse avec beaucoup de plaisir la motion de mon ami le Dr Chiasson, qui propose la fête de l'Assomption comme fête nationale...

On dit que la Saint-Jean-Baptiste doit être choisie pour la fête nationale des Acadiens et on allègue que cette fête se trouve à une époque de l'année où les habitants sont libres et où les élèves des collèges se trouvent réunis, il serait beaucoup plus facile de chômer cette fête à cette époque de l'année que dans aucun autre temps.

Si nous devons considérer l'époque de l'année comme devant nous influencer dans le choix d'un patron national, je ne suis pas du tout de cet avis, car, le 24 juin, les travaux du printemps sont loin d'être terminés dans les Provinces Maritimes. Peut-être en est-il autrement en Canada. Quant à la commodité des collèges il me semble que dans ce cas-ci, il faudrait considérer les intérêts généraux avant les intérêts personnels et particuliers...

On dit de plus que la Saint-Jean-Baptiste a été chômée par les premiers Acadiens et qu'elle s'est toujours célébrée depuis. Je me suis efforcé de trouver quelques preuves certaines à l'appui de cet avancé, mais en vain. J'affirme donc que c'est un avancé gratuit et qu'il n'a pas de fondement...

On dit aussi que par la confédération nous sommes tous devenus Canadiens, et par conséquent il convient de n'avoir qu'une fête nationale. Dans ce cas il faudrait que les Anglais et les Irlandais fussent invités à se réunir avec nous pour fêter une seule fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste, car ils sont tous Canadiens. Nous sommes heureux d'être unis si étroitement à nos frères du Canada. Nous leur sommes unis par des liens du sang et de la religion, sans parler de la confédération, qui identifie plus ou moins nos intérêts politiques et civils. Cependant, si pour conserver cette union fraternelle il fallait sacrifier sa nationalité, le nom d'Acadiens, pour moi, je n'hésiterais pas un instant, et j'aimerais mieux encourir le déplaisir d'un frère que celui de ma mère, la belle Acadie. Quelques-uns disent que si les Acadiens refusent de choisir la Saint-Jean-Baptiste comme fête nationale, les Canadiens-Français cesseront de nous porter le même intérêt. La haute idée que je me suis formée de l'intelligence et de l'esprit du peuple canadien ne me permet pas d'entretenir une telle opinion d'un peuple aussi juste et aussi raisonnable...

Permettez-moi maintenant de vous signaler quelques-uns des motifs qui doivent vous engager à choisir la reine de l'Assomption comme fête nationale des Acadiens de préférence à la Saint-Jean-Baptiste. Les Canadiens ayant choisi Saint Jean-Baptiste pour patron, il me semble qu'à moins de vouloir confondre notre nationalité dans la leur il est urgent pour les Acadiens de se choisir une fête particulière. Il est bon de remarquer que nous ne sommes pas les descendants des Canadiens, mais de la France, et par conséquent je ne vois aucune raison qui nous engage à nous faire adopter la Saint-Jean-Baptiste comme notre fête nationale. [...]

... la dévotion nationale des Acadiens, c'est la dévotion à Marie. Entrez dans nos églises, et à côté du maître-autel vous voyez un autel à Marie orné et décoré avec plus de soin, si c'est possible, que l'autel où réside le Sauveur. Entrez dans nos maisons acadiennes et vous verrez que l'image de Marie occupe la place d'honneur dans le salon. Marie a même un autel dans bien des familles acadiennes, et pendant le mois qui lui est consacré son nom retentit partout. Les mères acadiennes, dans leurs épreuves, mettent toute leur confiance en Marie. Elles portent pour la plupart le nom de Marie, et elles aiment que leurs enfants portent aussi ce beau nom.

Un autre puissant motif qui doit nous porter à adopter la Sainte Vierge pour patronne, c'est que les évêques des Provinces Maritimes réunis au premier concile de Halifax il y a plus d'un quart de

siècle, ont choisi la Vierge Immaculée pour la patronne de cette province ecclésiastique. De sorte qu'en adoptant la Sainte Vierge comme patronne nationale, on ne fait qu'entrer dans les vues de nos prélats qui ont présidé à ce concile, et je ne doute pas que ce choix serait béni par nos dignes évêques qui nous dirigent aujourd'hui.

Maintenant, mes chers compatriotes, vous êtes venus de tous les points de l'Acadie et vous représentez ici honorablement toutes les localités acadiennes des Provinces Maritimes. Mais pourquoi êtes-vous ici ? Vous y êtes pour travailler au bien de votre chère Acadie. Tout à l'heure vous serez appelés par M. le président à enregistrer vos votes sur la question dont il s'agit, le choix d'un patron national.

Votre démarche demande considération, et une sérieuse réflexion. Vos compatriotes ont les yeux fixés sur vous et s'attendent à un verdict en conformité avec leur sentiment de patriotisme et d'attachement à leur chère Acadie. Votre vote est appelé à jouer un rôle important dans l'avenir de notre pays et j'ai confiance qu'aucun de vous ne souillera cette page si importante de notre histoire par un vote de trahison contre la cause acadienne. Montrez par un vote indépendant et consciencieux que vous êtes véritablement Acadiens et que vous voulez rester Acadiens. Ne rougissez pas d'un titre qui vous fait le plus grand honneur...

Donc, messieurs, si vous voulez être accueillis avec joie à votre retour au milieu de vos compatriotes et recevoir la bénédiction de vos mères et épouses acadiennes, enregistrez vos noms sous la bannière de Marie. Cette démarche tout la fois patriotique et religieuse nous méritera les éloges de l'univers entier et réjouira et fortifiera mes compatriotes délaissés depuis des siècles. Oh ! qu'il sera beau de voir tous les Acadiens dispersés se réunir chaque année, comme le font leurs frères du Canada, pour célébrer leur fête nationale !

Alors l'Acadien sentira qu'il a des devoirs à remplir envers sa patrie, et aidé et encouragé par les succès du passé, il sera plus dévoué que jamais à l'avancement général de ses co-nationaux...

Oui, nous nous réjouirons alors dans le Seigneur en ce, beau jour, le 15 août, et nous célébrerons l'Assomption de Marie au ciel avec toute la pompe et la solennité dont nous serons capables. En ce jour nous oublierons nos épreuves et nos persécutions, à la pensée que si nous sommes les dignes imitateurs de Marie dans l'adversité, nous pourrions comme elle mériter d'être conduits par les anges dans la Jérusalem céleste.

J'espère donc que par acclamation vous allez choisir la reine de l'Assomption pour patronne des Acadiens, et que lorsqu'on vous demandera de lever la main comme signe de votre approbation de Marie comme patronne de l'Acadie, toutes les mains s'élèveront vers Marie.

Source : Ferdinand J. ROBIDOUX (sous la direction de), *Conventions nationales des Acadiens : recueil des travaux et délibérations des six*

Valentin Landry, *Les femmes*, 1893

Il s'opère depuis quelques années une révolution très notable dans le monde féminin, surtout dans les pays d'Amérique. Les femmes d'autrefois qui se sont rendues célèbres étaient des exceptions, de rares étoiles. Les unes ont exercé une grande influence par leur beauté, d'autres se sont rendues universelles par l'éclat de leurs écrits. [...]

Mais la révolution d'aujourd'hui met en lumière des prétentions d'une nature plus grave. Les grandes revues et les journaux de toute nuance publient même de longs articles sur le rôle de la femme comme si elles étaient réellement destinées à jouer dans l'avenir un rôle tout particulier en leur qualité d'êtres sociaux. C'est-à-dire que les femmes veulent prendre part au mouvement social un peu à la façon des hommes, réservant à leurs talents le mérite de les éclipser. Et, avouons qu'elles ont donné des preuves nombreuses et convaincantes de leur ténacité, surtout depuis vingt-cinq ans. Presque partout, elles ont des clubs et des sociétés régulièrement constitués, des universités spéciales où elle se préparent pour l'étude du droit et de la médecine. Il y a partout des femmes avocats et des femmes médecins voir même des femmes dentistes. Les États-Unis sont remplis de femmes écrivains. [...]

Les imprimeries, les épicerie, les comptoirs à marchandises sèches, les bureaux de télégraphie et de téléphone sont remplis de filles. [...]

Les femmes de ce pays ne sont pas aussi avancées dans le mouvement social que les femmes de la Belgique, mais celles de la République voisine dirigent le mouvement. Elles sont représentées dans toutes les professions, voir dans quelques métiers. On y trouve des femmes propriétaires de *ranches* et une directrice de banque. [...]

La grande industrie a favorisé cette révolution que nous venons de constater dans le monde féminin, si elle ne lui a pas donné naissance. Et pendant que la femme moderne est devenue étrangère à un grand nombre d'industries qu'elle dirigeait seule autrefois, elle s'est lancée de cœur joie dans un mouvement où elle se sent heureuse de pouvoir lutter avec l'homme et rivaliser avec lui. Mais les effets de cette lutte très pernicieux dès à présents, deviendront de plus en plus puissants, et, partant une cause de grand malaise parmi les jeunes de l'avenir.

Source: Valentin LANDRY, « Les femmes », *L'Évangéline*, vol. 6, no 30 (8 juin 1893), p. 2.

Marichette, *Pour le suffrage des femmes*, 1895

BLOC 5 : L'Acadie au 20^e siècle et à l'aube du 21^e siècle (1914-2004)

DOCUMENTS PATRIMONIAUX

Le Madawaska, *La conscription* 1917

Un intéressant débat se poursuit à l'heure actuelle à Ottawa, débat dont le résultat aura une importance extrême sur l'avenir de notre pays. Le gouvernement Borden présente à l'heure actuelle un projet de loi qui l'autoriserait à prélever par vote de conscription sélective 100,000 hommes pour les envoyer combattre contre les Allemands en France.

Nous n'avons pas voulu toucher ce sujet avant d'en connaître la portée réelle et nous avons attendu de voir l'attitude des chefs des deux partis sur cette question.

D'abord, le gouvernement actuel a été élu par le peuple canadien en 1911. Le peuple lui a confié un mandat pour une période déterminée de pas plus de 5 ans ce qui fait qu'en 1916 le gouvernement aurait du redemander au peuple un nouveau mandat. Il ne l'a pas fait. Les députés actuels à Ottawa sont leurs propres élus. Par un accord mutuel entre les deux partis, ceux-ci ont décidé de passer par dessus le peuple et de rester à leur place, et Londres n'a eu rien de plus pressé que de consommer cette violation de notre constitution.

Admettons cependant que la gravité des circonstances pouvait exiger de reléguer ainsi le peuple dans l'ombre, pouvait excuser cet acte *d'autocratie collective* de la part de nos deux grands partis politiques, bien que la chose soit tout à fait discutable.

Dans un pays démocratique où le peuple gouverne par ses élus, nos députés ont-ils le droit maintenant qu'ils ne sont plus nos élus de nous imposer une mesure aussi grave et aussi pleine de conséquences que celle-là? Autrement dit, est-ce que les élus de Downing Street dont le mandat du peuple est expiré depuis un an peuvent réellement en toute logique décréter que nos jeunes gens seront obligés de s'enrôler pour le service d'outre mer?

Sir Robert Borden, de son propre chef, a promis à l'Angleterre 500,000 de nos hommes. De quel droit l'a-t-il fait?

Il faut toutefois savoir faire les parts des responsabilités. Les deux partis politique à qui mieux mieux nous ont poussé vers le gouffre du militarisme. Le premier pas décisif dans cette voie dangereuse a été l'envoi inconstitutionnelle de nos hommes à la guerre d'Afrique. Cela faisait l'affaire des impérialistes sans doute, mais le Canada était par cette fausse manœuvre lancé dans la voie dont nous voyons l'aboutissant aujourd'hui.

En 1904 le gouvernement d'alors faisait adopter une loi qui disait :

« Tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus et de moins de 60 ans non exemptés ni frappés d'incapacité par la loi et sujets britanniques, peuvent être appelés à servir dans la milice; dans le cas d'une levée en masse le gouverneur général peu appeler au service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes.

Le gouverneur en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, en service actif partout *dans le Canada et en dehors du Canada* pour la défense de ce dernier en quelque temps que ce soit, où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques.»

Or, depuis trois ans, conservateurs et libéraux ne cessent de répéter que « notre première ligne de défense est dans les Flandres », que c'est pour la défense du Canada que nos jeunes gens vont se battre en France et en Belgique. Il en découle donc que d'après la loi de 1904, il suffit que nos gouvernants se mettent en tête, ou plutôt se fassent mettre en tête par Downing Street que nous devons aller défendre le Canada dans les Flandres pour qu'il devienne légal de prélever des soldats. Le projet de loi actuel n'est qu'un amendement à la loi de 1904. Les libéraux aveuglés

ne veulent pas admettre cela, de même que les conservateurs quand même ne voient dans projet de Borden qu'un adoucissement de la loi de 1904. Pour les uns comme pour les autres il n'y a de bon que ce que fait leur parti et de mal que ce que font les adversaires.

La vérité toute nue, c'est que les deux partis sont coupables, que les deux partis nous mènent tranquillement mais sûrement à la ruine du militarisme depuis près de 20 ans.

La vérité, c'est encore que nous sommes nous mêmes les coupables, parce que nous nous sommes laissés endormir par les politicailleurs de tout acabit.

Comme disait dernièrement Armand Lavergne, nous avons jusqu'ici été trop bleus et trop rouges.

Le remède?... Un peu plus d'indépendance politique. Cessons une fois pour toutes de ne voir que du bien dans notre parti et du mal dans l'autre côté. Soyons assez homme pour mettre avant l'intérêt du pays.

Si nos gouvernants reçoivent des titres et des honneurs comme prix de notre liberté, montrons leurs que nos libertés ne sont pas à vendre.

Dans la question actuelle, Sir W. Laurier s'est rattrapé un peu en réclamant un référendum. Cela serait bien s'il n'était déjà si coupable. Nous saurons bientôt s'il a pu sur cette question maintenir son parti intact.

Cette question nous amènera probablement des élections générales. Ne donnons notre vote qu'à un homme qui s'engagera à s'opposer à ce que le Canada soit mené à la banqueroute de ses forces humaines et de ses richesses sans que le peuple ne soit consulté.

Rappelons nous que toute proportion gardée, nous avons fait plus dans cette guerre que la France et l'Angleterre et plus que les Etats-Unis ne feront, même si la guerre dure encore trois ou quatre ans.

Source : *Le Madawaska*, « La Conscription », 21 juin 1917, p. 1.

Bureau d'éducation du Nouveau-Brunswick, *Règlement 32, 1928*

Le but visé par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick est la réalisation concrète de l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles dans la vie publique de la province.

Les citoyens du Nouveau-Brunswick, tous citoyens d'un Canada, sont issus de plusieurs souches. Nos origines respectives varient: loyalistes, réfugiés d'un malheureux conflit; français survivants de la grande dispersion; immigrants venus de tous les continents et, depuis toujours, les aborigènes, les indiens d'Amérique.

La composition de la population du Nouveau-Brunswick reflète plus que partout ailleurs la proportion ethnique qui forme la mosaïque de la population canadienne. C'est pourquoi il est particulièrement opportun que nous réalisons, dans nos rapports les uns avec les autres, le grand but que s'est donné notre pays : celui de l'égalité des possibilités culturelles et linguistiques.

En mars dernier, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick approuvait une proposition énonçant le principe que les langues française et anglaise sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a l'intention d'agir en ce sens.

Cette mise en oeuvre implique l'introduction d'une législation, l'adoption en pratique de droits déjà reconnus et, là où cela s'avérera nécessaire, la création des mécanismes requis pour la protection des droits linguistiques et culturels de tous nos citoyens.

Néanmoins, le succès éventuel de cette entreprise dépendra autant de la bonne volonté et de la collaboration de la population de la province que des statuts et des règlements.

Sa Majesté la Reine exprimait, lors d'une visite au Canada en octobre 1964, les vœux qui concrétisent ce désir : « Entre compatriotes, nous devons nous expliquer et présenter sans passion notre point de vue, tout en respectant l'opinion des autres. Les problèmes semblent dans la confusion si nous ne savons les illuminer de fraternité ou d'humanité. Que le dialogue reste ouvert, et il tendra à unir les hommes de bonne volonté. Le vrai patriotisme n'exclut pas la compréhension du patriotisme des autres »... « Le régime démocratique repose sur l'adhésion consciente des citoyens ».

Le gouvernement croit qu'il existe dans notre province une appréciation par tous les citoyens de la nécessité d'un esprit de compréhension et de bonne volonté afin de permettre à tous et chacun de jouir des possibilités linguistiques et culturelles qui sont leurs de droit, à titre de Canadiens.

Un des buts principaux visés par la réalisation de l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles est la protection des droits des groupes minoritaires partout où ils existent.

La valeur et l'efficacité de toute politique doit être mesurée à partir de la position des groupes minoritaires, que ce soit dans un pays, dans une province, dans un comté ou dans une localité.

Le gouvernement croit que nos citoyens, dans leur province, peuvent en tout droit utiliser le français ou l'anglais dans toute communication officielle avec les institutions provinciales.

Le gouvernement estime que les citoyens, dans leur province, ont droit à ce que les lois provinciales, les règlements et procès-verbaux soient rédigés dans les deux langues officielles. Le gouvernement croit que les citoyens, dans leur province, là où la minorité linguistique le justifie au niveau local, ont droit à l'éducation soit en français soit en anglais.

Le gouvernement a l'intention de légiférer, de donner vigueur aux droits déjà établis et, là où cela s'avérera nécessaire, de créer les mécanismes requis afin de réaliser ces buts d'égalité des possibilités linguistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a l'intention de collaborer étroitement avec tous les groupes intéressés dans la province afin de promouvoir l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles. Le gouvernement a aussi l'intention de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'un projet de loi intitulé « loi concernant le statut des langues officielles » présentement à l'étude par le Parlement du Canada. Le gouvernement anticipe une assistance considérable du gouvernement du Canada et procédera à la réalisation de ces buts aussi rapidement que nous le permettront nos ressources humaines, sociales et financières. [...]

L'Assemblée législative, en mars dernier, après avoir énoncé le principe que l'anglais et le français sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick, a réaffirmé que ces mêmes langues ont plein droit d'usage dans les débats de cette Assemblée.

En adoptant cette proposition, l'Assemblée législative a aussi exhorté le gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais, pour imprimer en français et en anglais les registres et les procès-verbaux ainsi que les statuts provinciaux et autres documents publics.

Le gouvernement a déjà accompli un progrès considérable dans ce domaine. D'autres mesures suivront celles déjà en vigueur au fur et à mesure que les mécanismes d'implantation seront créés.

En tant que citoyen, toute personne qui demeure au Nouveau-Brunswick a le droit d'être et de demeurer unilingue ou d'utiliser deux ou plusieurs langues.

Résultant de l'application de ces politiques, le gouvernement ne s'attend pas à ce que tous les citoyens de la province s'expriment couramment dans les deux langues officielles.

Le but visé est de garantir qu'aucun citoyen unilingue ne sera désavantagé dans sa participation à la vie publique de notre province.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que les principales institutions publiques doivent porter la responsabilité d'offrir leurs services dans les deux langues officielles.

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques », Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1968, p. 1-12.

Livain Chiasson, *Un exemple de saine coopération*, 1937

Éducation adulte

Je crois que, en toute vérité, on peut préciser ou caractériser l'oeuvre de l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish, en ce qui nous intéresse présentement, en l'appelant une oeuvre d'éducation adulte. Je suis convaincu que les activités éducationnelles poursuivies au milieu du peuple par cette institution constituent la pierre angulaire de tout cet édifice coopératif qui s'élève rapidement et solidement dans les Provinces Maritimes. Les promoteurs de ce mouvement sont convaincus de la nécessité de l'éducation adulte pour arriver à quelque chose de solide et de durable dans la voie du relèvement social et économique.

Nous savons tous que l'éducation en général est un instrument nécessaire de progrès. C'est une clef qui ouvre les trésors du passé et découvre les secrets de l'avenir. Cependant, il faut avouer que les idées sur l'efficacité de cet instrument ont notablement changé depuis quelques années. Jusqu'à dernièrement on croyait qu'il suffisait d'équiper nos jeunes gens et nos jeunes filles d'un certain bagage de science plus ou moins considérable et qu'avec ce bagage ils étaient suffisamment armés pour affronter les combats de la vie. On semblait croire aussi qu'il y avait un temps déterminé spécialement pour l'étude et qu'après un certain âge l'assimilation de la science devenait chose impossible pour la généralité des humains. Le monde a changé d'opinion là-dessus depuis ces dernières années.

Les conditions sociales et économiques sont devenues tellement compliquées et constituent un problème tellement grave pour la génération actuelle, qu'il semble absolument nécessaire de recourir à des moyens nouveaux.

[...] nous assistons aujourd'hui à une véritable renaissance de l'esclavage dans l'ordre social. La dictature économique a fait des hommes des demi-esclaves vis-à-vis des corporations et des magnats de la finance. Il n'y a rien d'exagéré là-dedans. Lorsque le pape glorieusement régnant, dans son encyclique *Quadragesimo anno*, parle des hommes réduits « à une condition voisine de l'esclavage », il veut dire la même chose. Le communisme prétendant corriger cette condition, apporte un remède pire que le mal. En effet, avec son matérialisme et son athéisme, il fait des hommes de véritables esclaves de l'État.

Les répercussions sur l'ordre moral de cet état de choses de l'ordre social sont désastreuses. Nous voyons en effet disparaître rapidement toute forme de contrainte imposée à l'homme par la tradition chrétienne. Les conditions menacent de devenir identiques à celles qui existaient avant l'avènement du christianisme. Nous constatons avec effroi que la cruauté accompagnée d'un mépris total de la justice est un des fruits patents de la révolution sociale qui déferle actuellement sur le monde. [...]

Le mouvement d'Antigonish a pour but d'enrôler les gens du peuple pour l'étude de leurs problèmes. Un membre de cette section d'enseignement se rend dans une localité pour la première fois et convoque une assemblée générale. La valeur de l'éducation et l'étude de la situation économique dans laquelle se trouvent les gens de la localité sont exposées avec force et clarté. Dans ces occasions, selon une expression fort usitée par les promoteurs de ce mouvement, on administre aux auditeurs la première piqûre hypodermique. Connaissant à fond l'histoire économique de la localité, ils peuvent facilement montrer à l'auditoire les opportunités nombreuses qu'ils ont manquées dans le passé, faute de connaissances. Comme conséquence, ils réussissent généralement à amener le peuple dans un état d'esprit qu'ils qualifient de neutre. Ceci est un état d'esprit que je pourrais caractériser comme humble et scientifique. En d'autres mots, c'est un état où l'intelligence n'est plus influencée par aucun préjugé et qui est le signe avant-coureur qu'elle va se mettre à la recherche de la vérité. A moins de réussir à jeter les gens dans cet état neutre, il n'y a rien à y faire. En général on y arrive toujours, au moins après un certain temps. Les gens sont

ensuite organisés en petits groupes de cinq à dix personnes qu'on appelle cercles d'étude. Ils choisissent leur chef et s'engagent à se réunir une fois la semaine pendant les mois d'automne et d'hiver. Une fois par mois tous les cercles de la localité se réunissent dans le but d'examiner le travail accompli par chacun d'eux. Cette réunion générale leur donne une bonne occasion de s'encourager mutuellement et de stimuler ceux d'entre eux qui auraient pu tirer de l'arrière ou montrer de la lenteur à se mettre à l'étude. Cette réunion des différents cercles d'une localité déterminée s'appelle les *Cercles d'Étude Associés*. Selon l'expérience que j'ai acquise dans ce genre de travail, cette réunion des *Cercles d'Étude Associés* est essentielle au succès du mouvement. [...]

Coopération économique

Le cercle d'étude est bien la cellule vitale de tout ce mouvement. En général, tout le monde s'accorde sur l'opportunité et même sur la nécessité de l'éducation adulte; mais, lorsqu'on en vient à se demander ce que l'on doit enseigner, il peut y avoir divergence d'opinions. Les directeurs du mouvement d'Antigonish prétendent que l'éducation, à part ce qu'elle est appelée à faire pour le peuple, doit avant tout lui permettre d'apprendre à vivre au sens le plus large du mot. Ils savent que le peuple ne s'intéressera pas longtemps à des études purement académiques, mais qu'au contraire il s'intéressera tout naturellement à l'exploration, des possibilités économiques qui peuvent être à sa portée. En d'autres termes, les gens du peuple veulent que leurs études paient. Pouvons-nous les blâmer ? Est-ce que ceux qui appartiennent à la classe instruite n'ont pas en général le même désir ? Voilà pourquoi les dirigeants de ce mouvement ont décidé d'enseigner au peuple en premier lieu le programme nécessaire à leur relèvement, sachant bien que le peuple, une fois libéré économiquement, pourra facilement s'élever à un plus haut degré de culture. Il est évident qu'une bonne base économique favorisera considérablement chez le peuple la culture sous toutes ses formes, y compris une forte culture morale et religieuse.

Il n'est pas nécessaire de remarquer que le peuple ne peut améliorer sensiblement sa situation économique, à moins d'agir en groupes. L'effort individuel ne réussira jamais à opérer une brèche dans les fortifications capitalistes, tandis qu'en se groupant les gens du peuple pourront rapidement mettre la main sur les leviers de commande de leurs destinées économiques. [...]

Avenir prometteur

En jetant un coup d'oeil sur les résultats obtenus durant les sept dernières années par le mouvement d'Antigonish, on ne peut faire autrement que conclure que l'avenir est rempli de promesses. [...] D'après les statistiques fournies par l'Université d'Antigonish, il y a maintenant trente mille personnes enrôlées dans le mouvement, et les succès qui ont accompagné les efforts des organisateurs au cours des derniers mois font prévoir que dans un avenir rapproché cent mille personnes seront dans le mouvement. Ces prévisions n'ont rien d'exagéré, il me semble, et les gens du peuple, en face de ces réalisations et de ces perspectives, regardent l'avenir avec confiance et entrevoient un *ordre nouveau*.

On leur a appris qu'un peuple ne devient grand que s'il apprend à faire de grandes choses et que le chemin qui conduit à la véritable liberté sociale et économique est rempli de difficultés et d'obstacles, qu'il faut apprendre à vaincre. Un des grands principes du mouvement d'Antigonish est celui-ci : si l'on veut réformer la société, il faut commencer par le peuple, le former, l'éduquer et le rendre digne de jouir de l'*ordre social nouveau*, lorsqu'il réussira à l'obtenir. L'erreur fondamentale de tous les systèmes politiques et sociaux, y compris le fascisme, le national-racisme et le communisme, préconisés comme remèdes rapides pour la reconstruction de la société, est que le peuple puisse devenir grand sans faire de grandes choses. Les gens du peuple ne peuvent gouverner un pays, à moins d'en apprendre la science. Si par hasard ils devenaient libres, ils ne le seraient pas longtemps, parce qu'ils ne l'ont pas mérité.

Le mouvement d'Antigonish possède toutes les garanties pour l'avenir. Il est pratique et adapté aux besoins du peuple. Il est solide à tous les points de vue : philosophique, religieux,

social et économique. Il a fait ses preuves par les résultats obtenus et j'espère qu'il continuera à progresser jusqu'à ce qu'il ait atteint pleinement son but, le relèvement social et économique du peuple.

Source : Livain CHIASSON, Un exemple de saine coopération : l'expérience d'Antigonish, 1937, p. 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13,

Carmen Babineau et al, *La situation de la femme, 1968*

La situation de la femme

Dans la société contemporaine, abstraction faite du lieu, subsistent encore, dans la tête, et des hommes et des femmes, beaucoup de vieux préjugés sur la nature de la femme et de sa fonction. On identifie trop encore la femme à sa fonction d'épouse-mère et on ne la valorise pas comme *personne*. On veut encore considérer comme intouchables de vieilles idées et coutumes sociologiques, géographiques, de vieilles mythologies mal dégrossies, créées de toutes pièces par l'homme dominateur et subies par la faiblesse de la femme.

Il est à remarquer que la femme francophone du N.-B. fait partie d'une minorité économiquement et culturellement défavorisée et dont la façon de penser reflète encore une mentalité pré-sécularisée et pré-urbaine.

La femme acadienne est plus scolarisée que son mari, mais elle n'a pas su valoriser son éducation dans la vie sociale. D'après une enquête sur les niveaux d'éducation dans les régions rurales du N.-B., on constate que les femmes ont 2, 3 ou 4 années de scolarité de plus que leur mari, ce qui pourrait laisser penser que les femmes sont une catégorie dominante dans la société du N.-B. et vont occuper des postes plus importants que ceux occupés par les hommes. Tel n'est pas le cas. Par exemple, si l'on examine la moyenne de rémunération, on s'aperçoit que celle des femmes est la plus faible, au point que si les femmes sont scolarisées un tiers de plus que les hommes, elles touchent des revenus un tiers inférieurs à ceux des hommes. Il n'y a pas corrélation entre le niveau d'éducation et l'importance des places occupées et des revenus, pour ce qui est des deux sexes au N.-B.

La mère est très valorisée auprès de la population francophone du N.-B., c'est-à-dire, dans la fonction principale qu'on accorde à la femme. Son rôle est de mettre au monde des enfants, de les éduquer et une fois cette tâche de mère terminée, sa fonction terrestre, son rôle social semble devoir se terminer.

La femme est donc amenée, très jeune, à être sensibilisée au problème du mariage, à se trouver un mari. Les jeunes filles vont accepter, consciemment ou non, de se trouver liées à un homme d'un niveau d'éducation inférieur. Elles ne cherchent pas à s'assurer un rôle particulier selon l'éducation qu'elles ont reçue. Leurs aspirations ne tendent pas vers une situation sociale active, mais vers la place de la femme au foyer. [...]

Notre société, jusqu'à maintenant, n'a pas recherché l'apport culturel et social que pouvait donner la femme de maison. De ce fait, les unes qui avaient reçu une instruction supérieure se sont tournées à l'indifférence vis-à-vis les problèmes sociaux et au laisser-aller intellectuel. Les autres d'un niveau inférieur d'éducation n'ont jamais été encouragées à développer chez-elle une plus grande culture.

Les maîtresses de maison forment le noeud de la société. C'est leur influence qui déterminera la culture de la génération de demain. Ce sont elles, qui, le plus souvent achètent les livres, écoutent la musique et forment les enfants. Leur esprit a besoin d'être riche pour accomplir ces tâches. Voilà pourquoi l'éducation et la culture de la femme est d'une si grande importance. En plus la femme d'intérieur cultivée contribuera davantage à la vie culturelle et sociale de son milieu. Elle saura être meilleure citoyenne, épouse et mère plus accomplie, si elle a su et pu, meubler son cerveau.

La femme au travail

L'étude de la situation de la femme dans le monde du travail, sur le plan local, révèle que la femme est plus souvent qu'à son tour, victime sur bien des points. À la suite des résultats de cette étude nous faisons les considérations suivantes.

Très peu de femmes occupent des postes de commande. Celles qui en occupent ont, presque invariablement, la responsabilité de groupes composés exclusivement de femmes. [...]

Le salaire dans bien des cas est protégé par les conventions collectives qui voient à ce que justice et égalité soient faites. Mais dans les petites entreprises (de 50 à 75 employés) et c'est la majorité des cas dans la région, les employés ne sont pas syndiqués et là, la femme est très souvent victime d'injustice. En théorie, la situation paraît acceptable mais en pratique, on se sert de toutes sortes de prétextes pour donner plus de salaire à l'homme qu'à la femme. Que dire de cet employeur qui affirme que vendre des chandails d'homme n'est pas le même travail que vendre des chandails de femmes. Et cet autre qui varie le salaire de ses employés selon leurs responsabilités familiales. Il est vrai que c'est peut-être une excellente façon de promouvoir l'accroissement de la population mais ce n'est pas très juste envers les célibataires ou les femmes dont le mari travaille et qui fournissent le même travail.

La femme qui travaille à l'extérieur se voit obligée de confier ses enfants aux soins d'une bonne qui, la plupart du temps, n'a eu aucune formation ou expérience en ce sens. Il n'existe aucune garderie organisée et aucun cours ne permet la formation de personnes pour ce genre de travail. Il s'en suit que la femme a le choix entre, d'une part, confier ses enfants d'âge pré-scolaire à une personne plus ou moins responsable et d'autre part, renoncer au travail ou à l'exercice de sa carrière.

La femme qui travaille à l'extérieur, de plus, se trouve handicapée du fait qu'elle doit assumer la double responsabilité de son travail et de l'entretien de son foyer. Dans la plupart des cas, une aide familiale est indispensable pour l'entretien de la maison ou la garde des enfants. Cette personne est un employé de la ménagère au même titre que tout employé d'une entreprise. Pourtant la femme ne peut réclamer comme déduction d'impôt le salaire de cet employé ou tout autre frais de garderies.

Dans la plupart des cas, on permet à la femme un congé non payé, plus ou moins prolongé, pour fin de maternité. Dans d'autres cas, on considère ce congé comme une absence pour maladie, ceci ayant pour conséquence d'épuiser totalement le congé de maladie. Cette femme perd donc son salaire à la moindre absence pour maladie pendant toute l'année qui suit sa maternité. [...]

Il est incontestable que le monde du travail, organisé par des hommes et pour les hommes, ne tient pas tellement compte des possibilités qu'a la femme au foyer de fournir quelques heures de travail par jour. Combien de mères de famille, ayant reçu une certaine éducation et qui, demeurant au foyer pour différentes raisons énumérées plus haut, pourraient mettre leurs talents au service de la société en travaillant quelques heures par jour.

Source : Carmen BABINEAU, et al., *Mémoire à la Commission des droits de la femme*, dans Monique Hébert, Nathalie Kermoal et Phyllis LeBlanc, *Entre le quotidien et le politique : facettes de l'histoire des femmes francophones en milieu minoritaire*, Gloucester, Réseau national d'action éducation femmes, 1997, p. 214 à 218.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques au Nouveau-Brunswick, 1968*

Le but visé par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick est la réalisation concrète de l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles dans la vie publique de la province.

Les citoyens du Nouveau-Brunswick, tous citoyens d'un Canada, sont issus de plusieurs souches. Nos origines respectives varient: loyalistes, réfugiés d'un malheureux conflit; français survivants de la grande dispersion; immigrants venus de tous les continents et, depuis toujours, les autochtones, les indiens d'Amérique.

La composition de la population du Nouveau-Brunswick reflète plus que partout ailleurs la proportion ethnique qui forme la mosaïque de la population canadienne. C'est pourquoi il est particulièrement opportun que nous réalisions, dans nos rapports les uns avec les autres, le grand but que s'est donné notre pays : celui de l'égalité des possibilités culturelles et linguistiques.

En mars dernier, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick approuvait une proposition énonçant le principe que les langues française et anglaise sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a l'intention d'agir en ce sens.

Cette mise en oeuvre implique l'introduction d'une législation, l'adoption en pratique de droits déjà reconnus et, là où cela s'avérera nécessaire, la création des mécanismes requis pour la protection des droits linguistiques et culturels de tous nos citoyens.

Néanmoins, le succès éventuel de cette entreprise dépendra autant de la bonne volonté et de la collaboration de la population de la province que des statuts et des règlements.

Sa Majesté la Reine exprimait, lors d'une visite au Canada en octobre 1964, les vœux qui concrétisent ce désir : « Entre compatriotes, nous devons nous expliquer et présenter sans passion notre point de vue, tout en respectant l'opinion des autres. Les problèmes s'élèvent dans la confusion si nous ne savons les illuminer de fraternité ou d'humanité. Que le dialogue reste ouvert, et il tendra à unir les hommes de bonne volonté. Le vrai patriotisme n'exclut pas la compréhension du patriotisme des autres »... « Le régime démocratique repose sur l'adhésion consciente des citoyens ».

Le gouvernement croit qu'il existe dans notre province une appréciation par tous les citoyens de la nécessité d'un esprit de compréhension et de bonne volonté afin de permettre à tous et chacun de jouir des possibilités linguistiques et culturelles qui sont leurs de droit, à titre de Canadiens.

Un des buts principaux visés par la réalisation de l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles est la protection des droits des groupes minoritaires partout où ils existent.

La valeur et l'efficacité de toute politique doit être mesurée à partir de la position des groupes minoritaires, que ce soit dans un pays, dans une province, dans un comté ou dans une localité.

Le gouvernement croit que nos citoyens, dans leur province, peuvent en tout droit utiliser le français ou l'anglais dans toute communication officielle avec les institutions provinciales.

Le gouvernement estime que les citoyens, dans leur province, ont droit à ce que les lois provinciales, les règlements et procès-verbaux soient rédigés dans les deux langues officielles. Le gouvernement croit que les citoyens, dans leur province, là où la minorité linguistique le justifie au niveau local, ont droit à l'éducation soit en français soit en anglais.

Le gouvernement a l'intention de légiférer, de donner vigueur aux droits déjà établis et, là où cela s'avérera nécessaire, de créer les mécanismes requis afin de réaliser ces buts d'égalité des possibilités linguistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a l'intention de collaborer étroitement avec tous les groupes intéressés dans la province afin de promouvoir l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles. Le gouvernement a aussi l'intention de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre d'un projet de loi intitulé « loi concernant le statut des langues officielles » présentement à l'étude par le Parlement du Canada. Le gouvernement anticipe une assistance considérable du gouvernement du Canada et procédera à la réalisation de ces buts aussi rapidement que nous le permettront nos ressources humaines, sociales et financières. [...]

L'Assemblée législative, en mars dernier, après avoir énoncé le principe que l'anglais et le français sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick, a réaffirmé que ces mêmes langues ont plein droit d'usage dans les débats de cette Assemblée.

En adoptant cette proposition, l'Assemblée législative a aussi exhorté le gouvernement à prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais, pour imprimer en français et en anglais les registres et les procès-verbaux ainsi que les statuts provinciaux et autres documents publics.

Le gouvernement a déjà accompli un progrès considérable dans ce domaine. D'autres mesures suivront celles déjà en vigueur au fur et à mesure que les mécanismes d'implantation seront créés.

En tant que citoyen, toute personne qui demeure au Nouveau-Brunswick a le droit d'être et de demeurer unilingue ou d'utiliser deux ou plusieurs langues.

Résultant de l'application de ces politiques, le gouvernement ne s'attend pas à ce que tous les citoyens de la province s'expriment couramment dans les deux langues officielles.

Le but visé est de garantir qu'aucun citoyen unilingue ne sera désavantagé dans sa participation à la vie publique de notre province.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick croit que les principales institutions publiques doivent porter la responsabilité d'offrir leurs services dans les deux langues officielles.

Source : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Déclaration sur l'égalité des possibilités linguistiques », Fredericton, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1968, p. 1-12.

Euclide Chiasson et al., *Politique-autonomie*, 1972

Dans notre système démocratique, les citoyens, librement, votent pour le parti de leur choix. C'est un droit. Nous, les Acadiens, aucun parti distinctif ne nous représente à Fredericton. Ce seul argument justifie notre projet : celui de présenter aux prochaines élections provinciales des candidats au nom du Parti Acadien.

Les candidats du Parti Acadien se réclament du principe de représentation pour demander les suffrages des électeurs de la province pour devenir membres actifs de l'Assemblée. C'est aussi un droit.

Ce projet se réalisera-t-il? Le vote d'électeurs, libres, décidera du sort de cette nouvelle option politique audacieuse peut-être, mais essentielle à la vie culturelle, politique, sociale et économique de notre société acadienne.

Que sera le Parti Acadien?

Certains s'écrient déjà : «Ses membres sont des intellectuels! Ses membres sont des révolutionnaires!»

C'est faux!

Le Parti Acadien compte des gens de métiers, des étudiants, des ménagères, des professionnels ... Tous sont les bienvenus!

Le Parti Acadien travaille à l'intérieur du «système établi». Les candidats du Parti recourent à l'électorat. Ces candidats croient encore à l'efficacité de notre système parlementaire.

D'autres affirment sans gêne : «C'est un genre de F.L.Q.» C'est faux!

Nous voulons vivre en démocratie. Nous voulons vivre chez nous dans un climat d'entente, de coopération et d'EGALITE. Ni la violence ni la subversion ne serviraient la cause du Parti Acadien.

Quels sont les objectifs du Parti?

Le Parti Acadien réclame l'appui des électeurs pour les représenter à Fredericton. Cette représentation sera acadienne, donc nettement différente des autres partis politiques. Des Acadiens parleront dans un parti acadien au nom des Acadiens.

Le Parti Acadien veut affirmer le vouloir-vivre collectif des Acadiens. Ses membres désirent repenser le rôle des Acadiens dans la province. Ce rôle, nous le voulons plus dynamique, plus concerté et plus valorisant dans la vie de tous les jours. Nous voulons aussi revigorer notre fierté et renouveler notre langue. Pour ce faire, la femme doit y collaborer de tous ses efforts. Au départ, ce travail s'accomplira dans le foyer...

Un autre objectif caractérise le Parti Acadien. Il s'efforcera de respecter, plus que ne le font les autres partis, les traits dominants des diverses régions de la province qui vivent des problèmes particuliers. Les députés élus de chaque région jouiront, à l'intérieur du Parti, d'autonomie suffisante pour parler et exiger au nom de leur région respective. Les directives reçues du Parti n'enfreindront donc pas, en général, les initiatives et les requêtes des diverses régions. A partir de cette assertion, le Parti favorisera sur plusieurs questions moins de centralisation.

Sur le plan économique, nous tenterons de revaloriser la notion du travail et d'insister davantage sur la participation plus équitable de chacun. Relancer la formule coopérative serait un moyen, mais non l'unique pour atteindre cet objectif. La coopérative invite les gens à se serrer les coudes et à réaliser ensemble. Elle permet aussi l'exploitation de nos ressources pour le bénéfice de nos travailleurs.

Voulez-vous plus de renseignements sur les sujets de cette courte introduction...? Eh bien! lisez ce livre!

Le Parti Acadien réussira-t-il? Les électeurs en décideront... Votez pour votre Parti.

L'efficacité d'action de vos députés dépendra de votre vote.

Source : Euclide CHIASSON, et al., Le Parti Acadien, [Petit-Rocher, Parti acadien, 1972], p. 19-20.

Robert Pichette, Louis J. Robichaud 1925-2005

Louis Robichaud a marqué si profondément la composition politique et sociale du Nouveau-Brunswick durant la décennie 1960-1970 qu'il était entré de son vivant dans la légende. Il s'est éteint dans le respect universel, icône d'un bouleversement politique prémédité et salutaire accompli en dépit d'une vive opposition.

Il faut avoir vécu l'époque au quotidien pour apprécier à sa juste valeur l'ampleur des réformes adoptées. Elles visaient tous les domaines de la vie provinciale : municipalités, fiscalité, éducation à tous les niveaux, appui à la jeunesse considérée comme force de renouvellement, modernisation de la fonction publique, ressources économiques, droits linguistiques, symboles provinciaux, il y a peu de domaines publics qui n'aient été profondément et durablement influencés ou modifiés par cette personnalité politique exceptionnelle.

La révolution politique et administrative qu'il a menée n'avait rien de tranquille et il dut souvent faire preuve d'un réel courage personnel. Il n'en manqua pas, no non plus d'intelligence sagace.

Louis Robichaud était un homme aux convictions profondes aussi éloigné que possible de l'opportunisme électoraliste, mut entièrement par son aversion viscérale aux injustices et inégalités sociales qu'il exérait avec passion et qu'il combattit vigoureusement tant en qualité de premier ministre qu'au Sénat. Cette passion était la source de son dynamisme. ; elle nourrissait son énergie qui était considérable et contagieuse.

Superbe stratège politique, rompu à l'exercice du pouvoir, il savait se taire et laisser braire ceux dont c'est le métier, et s'il savait être un chef de parti politique, il savait aussi s'élever noblement, anonymement et avec compassion au-dessus de la petite politique partisane. Parlementaire aguerri plutôt qu'homme de cabinet, orateur passionné et dialecticien redoutable, il aimait son métier particulièrement sur le parquet de l'Assemblée législative qu'était un peu, si on ose dire, son habitat naturel.

Aujourd'hui, tous les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick, anglophones et francophones, se reconnaissent dans cet homme qui transcendait les carcans culturels et linguistiques archaïques et désuets. D'avoir été un authentique rassembleur dans le respect des différences n'aura pas été le moindre mérite de Louis Robichaud.

Il était farouchement fédéraliste à une époque où apparaissaient les premières lézardes dans les institutions nationales. Il considérait comme un devoir naturel d'avoir une vision proprement canadienne, nationale, pour qu'une province, même petite, ne sombre pas dans le chauvinisme stérile. C'est pourquoi il affichait ses couleurs haut et fort. Combien de fois n'a-t-il pas dit, avec raison, que le Canada est un chantier perpétuel et que le Nouveau-Brunswick en était l'exact reflet ?

Durant sa décennie à la tête du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce sont de véritables travaux d'Hercule qu'il entreprit et mena à bonne fin. Son œuvre, gigantesque, lui survit parce que son successeur immédiat, Richard B. Hatfield pétrit des mêmes valeurs humanistes, non seulement préserva les réformes amorcées, mais il les consolida.

Le décès de M. Robichaud signale le crépuscule d'une génération de personnalités qui ont rendu d'immenses services à l'Acadie, au Nouveau-Brunswick et au Canada, mais elle ne signale pas la fin d'une époque puisque le legs de Louis J. Robichaud sert et servira encore comme exemple atypique de gouvernance dynamique et éclairée.

À la famille Robichaud, L'Acadie Nouvelle offre ses vives condoléances.

Source : Robert Pichette, *Louis J. Robichaud 1925-2005*, L'Acadie Nouvelle, éditorial, le 7 janvier 2005.
